

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 4 juillet 2003**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 1365

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le réaménagement de la rue de la Loi et travaux au carrefour Arts-Loi » 1365

— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les travaux entrepris sur les viaducs Herrmann-Debroux et Trois Fontaines » 1366

— De M. Yaron Pesztat à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'implantation de la quatrième école européenne » 1367

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 4 juli 2003**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 1365

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de heraanleg van de Wetstraat en werken aan het kruispunt Kunst-Wet » 1365

— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de werken op de viaducten Herrmann-Debroux en Drie Fontainen » 1366

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de vestiging van de vierde Europese school » 1367

1361

	Pages		Blz.
— De M. Vincent De Wolf à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les mesures déjà prises et préconisées en vue de remédier à la pollution par le benzène »	1368	— Van de heer Vincent De Wolf aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de reeds genomen maatregelen en aanbevolen maatregelen tegen de benzeenverontreiniging »	1368
Question d'actualité jointe de M. Paul Galand, concernant « les concentrations en benzène dans l'air ambiant et dans les bâtiments »	1368	Toegevoegde dringende vraag van de heer Paul Galan, betreffende « de benzeenconcentratie in de lucht en de gebouwen »	1368
— De Mme Anne-Françoise Theunissen à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la déclaration du Ministre-Président lors de la réunion du Conseil économique et social du 2 juillet 2003 »	1369	— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de verklaring van de Minister-President tijdens de vergadering van de Economische en Sociale Raad van 2 juli 2003 »	1369
Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « la déclaration du Ministre-Président devant le Conseil économique et social »	1370	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de verklaring van de Minister-President voor de Economische en Sociale Raad »	1370
— De Mme Anne Van Asbroeck à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le soutien financier à IEB (Inter-Environnement Bruxelles) pour son travail en urbanisme »	1372	— Van mevrouw Anne Van Asbroeck aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de financiële steun aan IEB (<i>Inter-Environnement Bruxelles</i>) voor hun opdrachten van stedenbouwkundige aard »	1372
Question d'actualité jointe de M. Michel Van Roye, concernant « la suppression de subventions à l'a.s.b.l. Inter-Environnement »	1372	Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Van Roye, betreffende « de afschaffing van het automatische karakter van de subsidies aan de v.z.w. <i>Inter-Environnement</i> »	1372
Question d'actualité jointe de M. Sven Gatz, concernant « l'octroi de subsides à Inter-Environnement et au BRAL »	1372	Toegevoegde dringende vraag van de heer Sven Gatz, betreffende « de subsidiering van <i>Inter-Environnement</i> en BRAL »	1372
— De M. Alain Daems à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « le financement européen du logement social »	1374	— Van de heer Alain Daems aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de Europese financiering van de sociale huisvesting »	1374
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De M. Joël Riguelle à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la situation des piscines communales et leur reprise éven-		— Van de heer Joël Riguelle tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de situatie van de gemeentelijke zwembaden en de eventuele	

	Pages		Blz.
tuelle par la région afin d'alléger les finances communales »	—	overname door het gewest om de gemeentefinanciën te verlichten »	—
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Joël Riguelle, Mme Marion Lemesre, MM. Bernard Ide, Rudi Vervoort, Jan Béghin, Marc Cools, Daniel Ducarme , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	1376	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Joël Riguelle, mevrouw Marion Lemesre, de heren Bernard Ide, Rudi Vervoort, Jan Béghin, Marc Cools, Daniel Ducarme , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	1376
— De M. Rufin Grijp à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les Etats généraux de la sécurité routière »		— Van de heer Rufin Grijp tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de Staten-Generaal voor de verkeersveiligheid »	
Discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Rufin Grijp, Bernard Ide, Joël Riguelle, Robert Delathouwer , secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	1384	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Rufin Grijp, Bernard Ide, Joël Riguelle, Robert Delathouwer , staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	1384
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la suite donnée par les différentes parties concernées au projet d'accord relatif au réseau express régional »	1388	— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de uitvoering die de verschillende betrokken partijen geven aan de ontwerpovereenkomst m.b.t. het Gewestelijk Expresnet »	1388
— De M. Marc Cools à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les modifications des lignes « <i>De Lijn</i> » dans la Région de Bruxelles-Capitale »	1390	— Van de heer Marc Cools aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de wijzigingen van de lijnen van De Lijn in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1390
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les investissements futurs pour la politique de l'eau »	1392	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de toekomstige investeringen voor het waterbeleid »	1392
SCRUTIN		GEHEIME STEMMING	
— Scrutin secret en vue de la désignation d'un nouveau membre du Collège de contrôle des communications gouvernementales (application de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales)	1393	— Geheime stemming met het oog op de aanwijzing van een nieuw lid van het controlecollege van de regeringsmededelingen (toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen)	1394
			1363

	Pages		Blz.
	—		—
VOTES		STEMMINGEN	
— Vote nominatif et vote réservé sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à prendre toutes mesures nécessaires afin de lutter contre les nuisances subies par les habitants et liées au survol de Bruxelles à partir de l'aéroport de Bruxelles-National (n ^{os} A-440/1 et 2 – 2002/2003)	1394	— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie ertoe strekkende alle noodzakelijke maatregelen te nemen om de hinder van de vluchten boven Brussel vanaf de luchthaven Brussel-Nationaal voor de inwoners te bestrijden (nrs. A-440/1 en 2 – 2002/2003)	1394
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'octroi du permis d'urbanisme permettant la circulation du bus 87 dans le périmètre du Parc Elisabeth » (développée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications du 1 ^{er} juin 2003)	1401	— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de toekenning van een stedenbouwkundige vergunning voor de eigen baan van bus 87 in het Elizabethpark » (gehouden in de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 18 juni 2003)	1401

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 4 juillet 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 4 juli 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Amina Derbaki Sbaï, M. Didier van Eyll et Mme Fatiha Saïdi.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Amina Derbaki Sbaï, de heer Didier van Eyll en mevrouw Fatiha Saïdi.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LOI ET LES TRAVAUX AU CARREFOUR ARTS-LOI »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE HERAANLEG VAN DE WETSTRAAT EN DE WERKEN AAN HET KRUISPUNT KUNST-WET »

Mme la Présidente. — Monsieur Jean-Pierre Cornelissen a la parole pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, ma question porte sur le chantier de la rue de la Loi. Beaucoup de choses ont été dites sur la concomitance de ce dernier avec la réfection du toit de la station du métro. Même si de nombreux problèmes se posent au niveau de la circulation, je pense qu'il n'y avait peut-être pas moyen d'éviter la conjonction de ces travaux. J'aimerais que vous me répondriez sur ce plan, Monsieur Chabert.

Deuxièmement, pendant la période des vacances, la rue de la Loi est sans doute moins fréquentée par les automobilistes, mais, à partir du 1^{er} septembre, la situation changera avec la rentrée des navetteurs.

Pouvez-vous garantir que les délais seront bien respectés ?

Un troisième problème se pose pendant la période du chantier. Que se passe-t-il lors de déménagements ou de livraisons ? Pouvons-nous avoir des précisions également sur ce point ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, en ce qui concerne la durée des travaux, je puis vous informer que ceux qui engendrent des nuisances pour le trafic seront terminés le 31 août 2003. Jusqu'à présent, le planning est respecté, et l'entrepreneur travaille sept jours sur sept.

Après le 31 août, quelques travaux ponctuels devront encore être entrepris mais ils seront obligatoirement effectués pendant la nuit ou le week-end. Il s'agit de la plantation d'une dizaine d'arbres entre le boulevard Charlemagne et la rue du Taciturne — plus précisément pendant l'hiver 2003-2004 —, de l'installation d'un nouvel éclairage public au printemps 2004 et de l'adaptation locale des quelques rues latérales qui doivent rester praticables pendant les travaux de la rue de la Loi afin de garantir l'accessibilité de cette dernière.

En ce qui concerne le problème du chargement et du déchargement pendant les travaux, je me dois de souligner qu'il est en principe interdit de s'arrêter sur la voie carrossable disponible qui, aujourd'hui, n'est que de trois bandes de circulation, pendant les heures de pointe. En dehors de ces heures de pointe, on ne peut s'arrêter que pour charger et décharger. Les grandes livraisons sont

possibles pendant la nuit, moyennant une autorisation de la police, en coordination avec le planning des travaux.

Un ombudsman a été désigné pour tous les contacts entre les usagers, les riverains, l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage.

Les riverains et les fournisseurs peuvent contacter celui-ci pour examiner les possibilités permettant d'obtenir, pendant la journée, l'accès à la zone du chantier qui est occupée par l'entrepreneur.

C'est ainsi qu'une importante livraison de matériaux est actuellement en cours pour le chantier au carrefour de la rue de la Loi avec la rue de Spa. Le poids lourd est temporairement à l'arrêt dans la zone du chantier sans que cela occasionne des nuisances pour les piétons, pour le trafic automobile ou pour la progression normale du chantier.

En ce qui concerne la rue du Commerce et la rue des Deux Eglises, un côté de la rue a été réservé au chargement et au déchargement; une interdiction de stationnement y a été instaurée.

Même après la finalisation du chantier, une gestion spécifique de la problématique des chargements sera appliquée, en concertation avec la police locale, qui s'est engagée à augmenter ses contrôles pendant les heures de pointe. Nous avons en notre possession un engagement écrit à ce sujet, signé par le commissaire en chef, M. Van Reusel. Cette gestion implique notamment l'aménagement de zones spécifiques, entre autres dans les rues latérales, à proximité des carrefours avec la rue de la Loi. Ces zones sont d'ailleurs prévues dans le permis d'urbanisme, qui a été accordé par M. Draps.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour la qualité et le caractère très complet de sa réponse.

Mme la Présidente. — Donc, les travaux se poursuivent pendant les congés du « bâtiment », Monsieur Chabert.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Oui.

Mme la Présidente. — C'est exceptionnel. Ce doit être acté.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES TRAVAUX ENTREPRIS SUR LES VIADUCS HERRMANN-DEBROUX ET TROIS FONTAINES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE WERKEN OP DE VIADUCTEN HERRMANN-DEBROUX EN DRIE FONTEINEN »

Mme la Présidente. — Monsieur Bernard Ide a la parole pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mardi dernier, c'était la pagaille dans Bruxelles, notamment parce qu'on a entrepris, sur le Viaduc Herrmann-Debroux, des travaux qui se sont assortis de quelques dysfonctionnements. En effet, aucune information préalable n'avait été donnée au public. Les navetteurs ignoraient comment entrer dans la ville et celle-ci était congestionnée de tous côtés. Comme vous le savez, une telle congestion a un impact vraiment lamentable en ce qui concerne l'image de notre région et dans les domaines écologique et environnemental.

Comment un tel dysfonctionnement est-il possible ? Le dérapage s'est-il produit à l'échelon de votre cabinet, à l'AED ou du côté de l'entrepreneur ? Qui est le fautif ? S'il est identifié, supportera-t-il les coûts — je pense par exemple au réasphaltage nocturne — engendrés par ce dysfonctionnement.

Le fautif sera-t-il sanctionné ?

Je voudrais enfin savoir quand ces travaux, apparemment indispensables, seront entrepris.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues il me paraît fortement exagéré d'affirmer que les problèmes de circulation qui se sont produits lundi dernier à Bruxelles seraient principalement dus aux travaux sur les viaducs Herrmann-Debroux et Trois Fontaines. En effet, ce jour-là, le trafic dans toutes les directions autour de Bruxelles et d'Anvers était fortement perturbé et ce, principalement en raison de la grève des chemins de fer, qui avait obligé bon nombre de navetteurs à utiliser leur voiture pour se rendre au travail.

A cela s'est encore ajouté, pour notre région, le fait que les feux de signalisation sur tout l'axe de la ceinture centrale, entre Meiser et le rond-point de l'Etoile, n'étaient plus synchronisés en raison de problèmes de courant, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Cela n'empêche que les travaux qui ont débuté au viaduc de façon imprévue ont sûrement dû contribuer aux embarras de circulation.

Ni moi ni mon cabinet n'étions au courant du début de ces travaux.

Dès que j'ai eu connaissance du problème, j'ai immédiatement fait arrêter les travaux et j'ai donné l'ordre de rouvrir l'intégralité de la chaussée, ce qui a été fait entre-temps. J'ai également donné l'ordre de lancer une enquête administrative afin de vérifier ce qui s'est passé. Je n'ai pas encore reçu cette information et je ne peux, dès lors, me prononcer quant à d'éventuelles sanctions. Quoi qu'il en soit, une erreur s'est produite puisque les travaux ont débuté sans avoir été soumis, au préalable, à la commission pour la coordination des chantiers.

Le coût du lancement et de l'arrêt immédiat des travaux s'élève à environ 6.000 EUR et est à charge de la région. Le coût total de l'ensemble des travaux s'élève, quant à lui, à 450.000 EUR. Il n'empêche que ces travaux doivent être effectués afin d'éviter que des dommages structurels soient occasionnés à l'ouvrage d'art en question, mais il est clair que la communication doit être de qualité afin d'éviter que les usagers de la route soient subitement confrontés à des problèmes. En outre, il faut veiller à ce que les travaux soient réalisés de façon à ne pas créer des problèmes de trafic insurmontables, ce qui est tout à fait inacceptable. Un de nos collègues à lui même été pris pendant plus de trois heures dans un embouteillage.

A ce propos, il me paraît opportun de souligner que ces travaux doivent être soumis à la commission pour la coordination des chantiers, qui veille à ce que toutes ces conditions soient remplies. Nous l'avons fait pour la rue de la Loi. La commission pour la coordination, la police et la commune sont impliquées. Il ne faut pas oublier non plus d'avertir la population des travaux en devenir et des déviations qui seront mises en place. Cette organisation nécessite une préparation de plusieurs semaines. Or, dans le cas qui nous préoccupe, le chantier a démarré à l'improviste un après-midi vers 15 heures. Soudainement, mon cabinet a reçu des appels téléphoniques nous informant que toute la circulation était bloquée. C'est inadmissible et je suis fâché parce que c'est tout le contraire de la politique du gouvernement et du ministère des Travaux publics.

Le dossier en question sera discuté lors de la réunion de la semaine prochaine. En fonction des possibilités techniques, une période d'exécution sera alors arrêtée. Il est clair que ces travaux peuvent être uniquement exécutés pendant les congés, lorsque le trafic est moindre mais pas un lundi après-midi, un jour de grève des trains, lorsqu'il pleut et qu'il y a des orages sur Bruxelles.

C'est vraiment malencontreux et très dommageable pour la réputation de la région.

M. Bernard Ide. — En effet, pour la réputation et l'image de la région ! Monsieur le Ministre, vous avez fait exactement ce que vous deviez. Vous avez pris vos responsabilités. Néanmoins, vous avez précisé que le coût de ce dysfonctionnement s'élevait à environ 6.000 EUR et vous avez déclaré que cette somme était inévitablement à charge de la région. Je me demande pourquoi cette somme ne pourrait pas éventuellement être à charge de l'entrepreneur.

Par ailleurs, vous avez entrepris une enquête administrative. Aussi, vous enverrai-je une question écrite dans un délai raisonnable. A ce moment, vous pourrez me donner la réponse à ce sujet.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'IMPLANTATION DE LA QUATRIEME ECOLE EUROPEENNE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT

VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VESTIGING VAN DE VIERDE EUROPESE SCHOOL »

Mme la Présidente. — Monsieur Yaron Pesztat a la parole pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Mme la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, il y a une quinzaine de jours, j'ai développé en commission de l'Aménagement du Territoire une interpellation relative au choix du site destiné à accueillir la quatrième école européenne. Je m'inquiétais du fait qu'un site concurrent situé en Région wallonne se profilait à l'horizon, ce qui pouvait éventuellement remettre en cause la candidature de l'ancienne école des cadets de Laeken, laquelle rallie la quasi-unanimité des suffrages au sein de notre assemblée.

Je voudrais savoir où nous en sommes dans ce dossier. Qu'en pensez-vous ? Comment allez-vous plaider la cause bruxelloise ? Il y a une quinzaine, vous aviez déclaré que vous étiez, vous aussi, favorable au site de Laeken, mais que vous pensiez que la présence de la police de la Ville de Bruxelles dans ce bâtiment pourrait hypothéquer ses chances.

A l'issue de mon interpellation, je m'étais engagé à exposer vos craintes auprès de mes amis de la Ville de Bruxelles, en les invitant à tenter de clarifier la situation.

Depuis lundi, c'est chose faite, puisque le conseil communal de Bruxelles-Ville a adopté à l'unanimité une résolution qui précise sa position. A présent que les choses sont claires quant à la présence de la police de la Ville de Bruxelles sur le site, l'obstacle principal est-il levé ? Etes-vous à présent en mesure de prendre le relais pour défendre la candidature bruxelloise auprès des instances fédérales ? Quelles sont les démarches que vous avez faites — ou que vous comptez faire — pour plaider notre cause ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je me réjouis du vote intervenu au conseil communal de la Ville de Bruxelles. Ce vote est le résultat du dépôt d'une proposition de résolution par notre collègue Mme Lemesre, en parfait accord avec M. Thielemans, bourgmestre de Bruxelles et M. Simons, échevin. Ce vote unanime est un signal positif qui conforte le dossier. Je répète que je suis favorable au choix du site de Laeken pour l'implantation de cette école. A la suite des propos que j'ai tenus en commission, j'ai pris acte par le biais de la presse de l'existence de deux autres candidatures. En effet, j'ai lu que certaines autorités locales évoquaient la candidature d'un site à Wavre et que le ministre Flahaut parlait du site d'IBM à La Hulpe. Cela ne change rien au choix qui peut être celui de Bruxelles.

Quant à la procédure, je vous rappelle que ce choix doit être fait, dans l'état actuel des choses, étant donné que la convention de base qui date des années 60 n'a jamais été revue, par le gouvernement fédéral. Il revient donc à ce dernier d'indiquer à l'association s'occupant des enfants des Institutions européennes, quel est le choix qui est porté. J'attends d'être invité — il semblerait que ce soit le cas — au Lambermont par le formateur, comme les autres ministres-présidents, pour déposer, parmi les demandes bruxelloises, cette requête là. Je souhaite effectivement que le formateur retienne cette demande de Bruxelles et que si ce n'est dans la déclaration de gouvernement, au moins dans l'engagement de celles et ceux qui participeront à ce gouvernement, figure le fait que le signal favorable au choix de Laeken sera donné très rapidement par le prochain gouvernement et, vraisemblablement, par le prochain ministre de la Régie des Bâtiments au niveau fédéral. Ce dossier figure donc parmi ceux que j'ai préparés pour me rendre à quelques pas de mon cabinet, à savoir au Lambermont dès que j'y serai invité.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat, pour une réplique.

M. Yaron Pesztat. — Je prends acte que l'obstacle qui nous avait quelque peu arrêté dans notre débat de la fois dernière, est effectivement levé.

Je rappelle que nous avons dans ce dossier des alliés objectifs, à savoir les associations de parents lui plaident majoritairement pour une localisation à Bruxelles. Je ne suis pas sûr pour autant qu'ils plaident majoritairement pour une localisation à l'ancienne école des cadets. Ils préféreraient que l'on choisisse le sud-est de Bruxelles. Quoi qu'il en soit, ils peuvent nous aider dans notre combat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais simplement préciser que cette information est reprise dans les considérants que j'émettrai lorsque nous examinerons le dossier avec le fédéral.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VINCENT DE WOLF A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES MESURES DEJA PRISES ET PRECONISEES EN VUE DE REMEDIER A LA POLLUTION PAR LE BENZENE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE REEDS GENOMEN MAATREGELLEN ENAANBEVOLEN MAATREGELLEN TEGEN DE BENZEENVERONTREINIGING »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. PAUL GALAND, CONCERNANT « LES CONCENTRATIONS EN BENZENE DANS L'AIR AMBIANT ET DANS LES BATIMENTS »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND, BETREFFENDE « DE BENZEENCONCENTRATIE IN DE LUCHT EN DE GEBOUWEN »

Mme la Présidente. — Monsieur Vincent De Wolf a la parole pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, *Le Soir* du 1^{er} juillet titrait : Bruxelles souffre du benzène. L'article est illustré par une photographie montrant un homme muni d'un masque à gaz, dans un tunnel, par ailleurs géré par M. Chabert.

Cet article suscite la peur puisqu'on peut y lire que le ministre de l'Environnement a fait rapport d'une étude menée par la Commission européenne, avec le commissaire européen concerné, et démontrant que dans des bureaux, habitations ou commerces, en fonction de la présence ou non de fumeurs et de la localisation du bâtiment, des taux de benzène dangereux pour la santé, — cancérigènes — sont relevés.

En ma qualité de Bruxellois, de mandataire et de président de la commission de la Santé, vous comprendrez que je m'inquiète de la santé des Bruxellois.

J'ai relevé dans ce quotidien qu'outre les mesures interdisant d'exploiter une station service sous un immeuble de logements, vous aviez préconisé de disposer de citernes à essence à double enveloppe, d'un système de récupération des gaz lors du remplissage des réservoirs automobiles, sans parler des mesures destinées à diminuer la pression automobile, et qui concernent le covoiturage et les transports en commun.

J'aurais aimé connaître les autres mesures que votre administration et votre cabinet ont prévues afin de prévenir une nouvelle augmentation dangereuse de ces taux.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, la question d'actualité posée par mon collègue M. De Wolf était assez complète. Je voudrais simplement insister sur le fait que le benzène est un produit cancérigène extrêmement agressif.

Je me réjouis qu'avec la ville de Lisbonne on puisse faire ce type d'étude européenne et que la Région de Bruxelles s'y associe.

Il ressort également que des taux extrêmement élevés sont observés dans les habitats et dans les lieux confinés. On constate également une augmentation de ces taux par le tabagisme.

Agir en amont pour essayer de lutter contre les causes, agir également sur les permis et sur différentes mesures techniques en termes de prévention primaire relève de vos compétences de ministre de l'Environnement et de la Santé.

Nous devons bien sûr également en discuter à la Cocom et à la Cocof, mais je me joins à la question posée par M. De Wolf pour vous demander quelles sont les mesures, à moyen terme ou d'urgence, que le gouvernement compte prendre suite aux enseignements tirés de cette étude.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans la problématique du benzène, il faut distinguer l'air ambiant et l'air confiné à l'intérieur des habitations ou des locaux.

L'étude révèle effectivement qu'en ce qui concerne l'obligation de la directive européenne qui, je le rappelle, sera d'application en 2010, Bruxelles respectera, sans trop de difficulté, le taux de 5 microgrammes par m³ tel que fixé dans la directive.

Il est vrai que cette étude qui, en réalité, combine des moments différents, à savoir quand on est à l'intérieur et quand on est à l'extérieur, révèle que certains taux vont parfois bien au-delà de la limite autorisée de 5 microgrammes, dans certains locaux. Or, une simple logique montre qu'il faut des normes plus strictes en cas d'exposition plus longue, notamment pour les polluants, à l'intérieur des habitations.

Pour ce qu'il en est de l'air extérieur, c'est essentiellement la circulation automobile qui est la cause de la pollution. Je réponds tout de suite à M. De Wolf. Bien sûr, nous avons été à l'avant-garde en ce qui concerne les stations d'essence, mais nous avons arrêté des mesures sectorielles pour le secteur de fabrication des vernis et des peintures, de la carrosserie, des imprimeries, du nettoyage à sec et des dégraissages de métaux, tous secteurs qui utilisent des matériaux à base de solvants et de produits polluants comme le benzène.

Cela étant, il y a sans doute encore de nombreux efforts à faire en ce qui concerne les normes de produits. On voit encore trop de produits que l'on stocke chez soi et qui contiennent du benzène, mais cela relève de la compétence du fédéral même si le dernier gouvernement a avancé dans ce domaine.

En ce qui concerne la pollution intérieure, nous allons continuer notre démarche d'avant-garde, c'est-à-dire multiplier les enquêtes à domicile sur conseil des médecins. Nous allons veiller à une meilleure formation des généralistes. Nous avons déjà commencé dans ce sens. Nous avons conclu un accord avec Habitat et Rénovation, qui fait un travail de sensibilisation auprès des habitants. Nous plaçons, aujourd'hui, pour que l'on définit des normes au niveau européen, car il est difficile pour les gens de se dire qu'il y a danger puisqu'en réalité il n'y a pas de normes. Il y a bien une recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé disant qu'au-delà d'un microgramme par m³, il y a effectivement des risques multipliés de cancers et de leucémies, mais c'est une recommandation de l'OMS. J'espère donc que cette enquête « *people* » menée par la Commission européenne débouchera, au niveau européen, sur des normes qui obligeront les pouvoirs publics et les propriétaires à agir en termes de rénovation des biens ou d'organisation des espaces.

On constate effectivement qu'outre le tabac, à l'intérieur des habitations, si vous êtes au-dessus d'un garage qui est mal ventilé, si vous stockez des produits chez vous, si vous vous chauffez encore au pétrole, il peut y avoir des taux de benzène qui sont bien au-delà de ce qui est toléré. Il y a donc des normes à fixer et un travail d'information à mener sur le terrain.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Pour ma part, je suis très satisfait, non seulement de la réponse du ministre, mais également de constater — ce n'est d'ailleurs pas si fréquent en Belgique — que l'on n'a pas attendu que le problème soit connu avant de le traiter et que, tant l'administration que le cabinet et le ministre en particulier, ont suivi le problème de près, même si le travail n'est pas fini. Je les en remercie donc.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Bien sûr, nous avons déjà l'expérience de la médecine du travail; dans la loi sur le bien-être au travail, il existe déjà des normes précisées concernant ces polluants, mais elles portent sur tous les lieux de travail.

L'enquête à laquelle la région a participé montre en particulier cette aggravation extrêmement importante par les stockages — vous l'avez dit — inappropriés de produits mais également par le tabagisme. Je pense que là, en termes d'organisation de la vie commune dans la ville, dans l'habitat et en particulier pour les jeunes enfants et les personnes âgées qui sont exposés dans ces lieux, il y a là un problème assez grave qui doit retenir toute l'attention des pouvoirs publics et de nous-mêmes, mais qui nécessite des mesures d'urgence, même transitoires en attendant que d'autres niveaux de pouvoir prennent des mesures définitives. Je me réjouis de la présence de M. Tomas, puisqu'il y a aussi une part liée à l'emploi comme on l'a souligné tout à l'heure.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANÇOISE THEUNISSEN A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA DECLARATION DU MINISTRE-PRESIDENT LORS DE LA REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DU 2 JUILLET 2003 »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANÇOISE THEUNISSEN AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREF-

FENDE « DE VERKLARING VAN DE MINISTER-PRESIDENT TIJDENS DE VERGADERING VAN DE ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD VAN 2 JULI 2003 »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS, CONCERNANT « LA DECLARATION DU MINISTRE-PRESIDENT DEVANT LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, BETREFFENDE « DE VERKLARING VAN DE MINISTER-PRESIDENT VOOR DE ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD »

Mme la Présidente. — Madame Anne-Françoise Theunissen a la parole pour poser sa question.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre Tomas, Chers Collègues, ce 2 juillet se réunissait le Comité bruxellois de Concertation économique et sociale.

Il fonctionne depuis plusieurs mois et a abordé des questions extrêmement importantes, essentielles même, pour la concertation sociale et économique dans la Région bruxelloise. À l'ordre du jour de cette réunion du 2 juillet, figuraient le débat, l'acceptation et la mise en place des centres de référence. Après un débat relativement long et des réunions de travail des interlocuteurs sociaux, ces derniers ont marqué leur accord sur un projet déposé par Iris-Tech et qui visait le secteur des industries de la technologie.

Deux autres projets sont encore en attente : ils visent les métiers de la technologie et de la communication et également le secteur de la vente.

Monsieur le Ministre-Président, il semble qu'au terme de cette discussion — nous avons vu les communiqués de presse et nous avons entendu des représentants syndicaux — vous avez remis en question des dispositions du Pacte social pour l'emploi, et ce, d'un revers de la main, en allant jusqu'à prétendre que les formations dispensées dans les centres de référence sont des formations purement occupationnelles vous faisiez ainsi fi des larges débats des interlocuteurs sociaux — représentants des organisations syndicales de la région et représentants des organisations patronales — qui ont abouti au Pacte social dont nous sommes maintenant chargés de mettre en œuvre les différentes dispositions.

Je voudrais savoir sur quelle base vous remettez en question les dispositions du Pacte social pour l'Emploi.

Je souhaiterais aussi connaître ce qui vous amène à dire que les formations dispensées dans les centres de référence sont occupationnelles pour les chômeurs.

Ma dernière question s'adresse aux deux ministres : vous êtes-vous concertés avant cette prise de position ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question jointe.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, Mme Theunissen a bien relaté la première visite de notre Ministre-Président au Conseil économique et social, qui ne sera pas passée inaperçue.

D'après les échos qui me sont parvenus, Monsieur le Ministre-Président, l'impression que vous avez laissée est double.

Certains se sont dit que le Ministre-Président est marri de ce que son prédécesseur ait laissé trop de latitude au ministre de l'Économie et de l'Emploi dans la mise en œuvre du Pacte social pour l'Emploi et a donc décidé de montrer que la lutte pour l'emploi, c'est l'affaire de tout le gouvernement. De ce point de vue, vous n'avez sans doute pas tort. C'est non seulement l'affaire de tout le gouvernement, mais aussi de tout le Parlement. Si on pouvait trouver des solutions en la matière, tous nous appuierions évidemment un gouvernement qui aurait pour objectif d'assurer le plein emploi dans notre région.

Il y a donc une espèce de compétition entre ministres, une querelle de positionnement qui est apparue à certains comme un peu ridicule, mais il est relativement compréhensible que vous ayez la volonté de retrouver un peu d'espace en cette matière.

Ce qui a choqué, ce sont vos propos blessants à l'égard des acteurs de l'insertion socio-professionnelle et de la formation professionnelle, lorsqu'il a été question de politique « plutôt occupationnelle ».

Ma question est claire. Cette mini-crise a manifestement fait l'objet d'un débat au sein de votre gouvernement hier. Je souhaite donc que vous indiquiez au Parlement comment vous entendez réparer votre dérapage devant les partenaires sociaux.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais faire remarquer à M. Grimberghs que je n'étais pas en visite au Comité économique et social mais que je le présidais.

Deuxièmement, méfiez-vous, Chers Collègues, des impressions de deuxième main, qui s'apparentent plus à des sentiments ou à des états d'âme. Méfiez-vous de cela, surtout vu les responsabilités que vous briguez par ailleurs.

Concernant le fond, permettez-moi de vous indiquer que le Comité bruxellois de Concertation économique et sociale a pris un certain nombre de décisions.

1. Il a sélectionné le projet de centres de référence introduit par l'a.s.b.l. Iris-Tech dans les métiers de l'industrie technologique.
2. Il a marqué un accord de principe concernant le projet introduit par l'a.s.b.l. Espace Formation PME, auquel l'a.s.b.l. UNISOS s'est associée, dans les métiers de la vente et du commerce de

proximité moyennant la précision du budget et des modalités de gestion.

3. Il a marqué un accord de principe concernant le projet introduit par l'Union des Entreprises de Bruxelles dans les métiers de la technologie, de l'information et de la communication, moyennant la précision du budget, des modalités de gestion et des développements du projet à court et à moyen termes.
4. Il a invité les secteurs de la construction et des garages à compléter leurs projets.
5. Il a décidé de lancer, en octobre prochain, un nouvel appel à projets suivant les disponibilités budgétaires.

Cela corrige déjà l'impression que rien ne se serait passé.

J'en viens aux propos que vous avez rappelés. Ce que j'ai dit — et je le maintiens — c'est qu'une politique de l'emploi ne peut dériver à aucun moment vers une forme d'accompagnement social du chômage. Il faut donc renforcer les mesures afin qu'une politique de l'emploi puisse permettre de dégager des emplois nouveaux.

Je n'ai pas l'impression d'avoir été agressif de quelque façon que ce soit.

Il est exact que le ministre de l'Emploi et moi-même avons échangé quelques propos quant à la préparation du dossier. Suite à la décision qui a été prise par ce comité et aux points qui ont été soulevés ici, j'évoquerai la question au niveau du gouvernement. Sur quelle base ? Au point 7.3 du Pacte social pour l'Emploi des Bruxellois, est prévue une évaluation annuelle. L'accord a été conclu le 11 juin 2002. Nous sommes donc dans la période d'évaluation. Au nom de la transversalité, ce qui permet de mobiliser effectivement l'activité de l'ensemble des ministres en fonction de leur département ministériel, il m'apparaissait que nous pouvions « lier » les ministres fonctionnels, chacun dans leur compétence, avec le ministre de l'Emploi, pour mieux activer ces dossiers. C'est de cela que nous avons délibéré.

Nous avons effectivement convenu — les ministres de l'Emploi se sont d'ailleurs exprimés devant la presse hier après-midi — que cette formule devait être retenue. Il s'agit là d'un renfort pour le ministre de l'Emploi dans la mesure où l'activation d'un certain nombre de secteurs peut se faire par les ministres.

Si vous prenez le secteur de la construction, cela peut être envisagé par le ministre du Logement. Si vous prenez le secteur du Tourisme, cela peut être activé par un autre ministre. Si c'est un secteur qui touche aux télécommunications, aux communications, aux innovations technologiques, cela peut l'être par un troisième ministre, et d'autres ministres peuvent encore intervenir.

Nous avons donc retenu cette formule et le gouvernement a convenu que le Ministre-Président et le ministre de l'Emploi déposeraient une note, lors de la prochaine réunion du gouvernement, concernant la procédure de mise en œuvre de nouveaux centres de références professionnelles.

Afin de vous apporter tout apaisement en ce qui concerne le centre de référence dont vous avez parlé, je peux vous dire qu'hier

matin, le gouvernement régional a formellement chargé le ministre de l'Emploi, M. Eric Tomas, d'exécuter la décision du comité de concertation, le projet Iris-Tech, conformément aux dispositions du pacte.

Je suis personnellement heureux et satisfait que nous puissions mobiliser plus encore et mieux encore chacun des départements ministériels afin d'aller plus avant dans ce lien avec ces différents centres de références professionnelles. C'est bon pour la formation, c'est bon pour l'emploi et je crois que c'est en mobilisant l'ensemble des partenaires que nous obtiendrons un taux d'activité meilleur à Bruxelles et que nous pourrons aussi, du moins je l'espère, enregistrer une diminution du chômage.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Ministre-Président, en ce qui concerne l'information, si vous êtes une première main et les interlocuteurs sociaux une seconde main, alors nous avons eu une information de seconde main par le biais des interlocuteurs sociaux.

Première chose.

Franchement, ce n'est correct d'aborder la concertation sociale et l'information que nous devons en recevoir que de faire cette séparation entre des informations directes et des informations indirectes, vous attribuant les informations directes et laissant deux interlocuteurs la charge de l'information indirecte.

Deuxième chose.

J'ai fait allusion à quelques décisions : je n'ai pas dit qu'elles n'avaient pas été prises. Effectivement, elles l'ont été.

Là où nous divergeons — et je pense que le problème est très important — c'est sur la conception du type de formation qui est donnée et sur la manière dont les interlocuteurs sociaux interviennent.

Nous, parlementaires, nous sommes fiers des quinze années de travail sur l'insertion socio-professionnelle, dans la Région bruxelloise sachant bien que nous n'avons pas atteint les résultats souhaités, que beaucoup de choses restent à faire.

Par contre, je peux souscrire à vos derniers propos. Il faut à la fois une évaluation annuelle et prendre des dispositions pour que tous les ministres s'engagent à résoudre le problème du chômage en adaptant les actions adéquates dans leur domaine et selon leur compétence, qu'il s'agisse de propositions d'insertion dans l'emploi, d'intervention financière, ou encore en augmentant les capacités de formation. Mais dire que ce qui se fait actuellement en matière de formation professionnelle, c'est de l'occupationnel, non, ou jamais !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Nous ne pouvons lancer un tel débat dans une question d'actualité. Cependant, voilà un excellent sujet pour votre communication de rentrée : « l'état de la désunion de votre gouvernement », que vous ferez au mois d'octobre, Monsieur

le Ministre-Président. Nous aurions alors un débat sur la politique de l'emploi, qui intéresse tous les Bruxellois. En effet, je suis totalement en désaccord avec l'idée qu'il ne faut pas aider, potentialiser nos chômeurs. Il y a beaucoup d'emplois dans notre région et ils sont trop peu occupés par les Bruxellois. Par conséquent, la première chose à faire est de leur donner plus de chances pour avoir accès à des emplois existants.

Je ne veux donc pas m'engager dans ce débat maintenant mais j'espère que nous pourrions tenir un tel débat au mois d'octobre.

En ce qui concerne l'incident qui a eu lieu, j'ai eu des informations de deuxième main, Monsieur le Ministre-Président. Je vous communiquerai dans quelques instants le numéro de téléphone de MM. Van Muylder, Dominique Michel, Pirsoul. Je pense que vous devriez les appeler. Je crois que vous avez commis un dérapage, que vous le vouliez ou non. Vous n'avez pas été bien compris; prenez contact avec eux. D'autres, qui occupent des fonctions plus importantes que vous, ont pris leur téléphone pour essayer de résoudre des problèmes qu'ils avaient causés par des dérapages. Vous en avez commis un.

Vous me demandez pourquoi je perçois que vous étiez « passé » à cette réunion. Demandez-le aux autres : ils m'ont raconté que vous n'étiez pas là depuis le début. Vous ne donniez donc pas l'impression que vous les receviez, que vous alliez entamer une concertation de manière durable avec eux, avec les partenaires économiques et sociaux dont nous avons besoin. Si vous voulez rattraper cette gaffe, je crois que vous devriez prendre contact avec chacun de ces interlocuteurs et qu'on revienne à plus de sérénité et à plus de sens, afin d'aboutir à un dialogue économique et social, dans notre région, qui puisse atteindre l'objectif que nous devrions tous avoir en commun : plus d'emplois pour les Bruxellois.

Mme la Présidente. — Je pense que M. Ducarme a bien enregistré votre dernière remarque.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le fait de tenir un propos indiquant que la politique pour l'emploi ne doit pas dériver vers l'accompagnement social du chômage n'est agressif vis-à-vis de personne.

M. Denis Grimberghs. — Manifestement, ce n'est pas comme cela que cela a été compris.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Chacun le prend comme il le veut. Il faut également avoir un peu de recul critique par rapport à cela.

Je vous dirai, Monsieur Grimberghs, qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'y a pas de contestation quant au fond.

Vous parlez de la « désunion » au sein du gouvernement. Je vous demanderai de noter les propos tenus par le ministre de l'Emploi et

moi-même depuis hier et le fait qu'aujourd'hui, pour répondre aux deux questions, j'ai parlé au nom du gouvernement, en présence du ministre de l'Emploi. N'allez donc pas chercher des difficultés où il n'y en a pas; il y en a suffisamment par ailleurs.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE VAN ASBROECK AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE FINANCIËLE STEUN AAN IEB (INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES) VOOR HUN OPDRACHTEN VAN STEDENBOUWKUNDIGE AARD »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE VAN ASBROECK A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LE SOUTIEN FINANCIER A IEB (INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES) POUR SON TRAVAIL EN URBANISME »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL VAN ROYE, CONCERNANT « LA SUPPRESSION DE SUBVENTIONS A L'ASBL INTER-ENVIRONNEMENT »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE, BETREFFENDE « DE AFSCHAFFING VAN HET AUTOMATISCHE KARAKTER VAN DE SUBSIDIES AAN DE VZW INTER-ENVIRONNEMENT »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ, BETREFFENDE « DE SUBSIDIERING VAN INTER-ENVIRONNEMENTEN BRAL »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SVEN GATZ, CONCERNANT « L'OCTROI DE SUBSIDES A INTER-ENVIRONNEMENT ET AU BRAL »

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, je tiens à signaler que j'avais également introduit une question d'actualité à ce sujet mais, pour respecter la règle ne me permettant pas de poser deux questions d'actualité et comme mes collègues vont en parler, c'est avec attention que je les écouterai.

Mme la Présidente. — Il sera noté au compte rendu que M. Cornelissen, membre du bureau, est le premier à appliquer la règle tendant à ne pas introduire trop de questions d'actualité. M. Doulkeridis, M. Van Roye et beaucoup d'autres ont d'ailleurs fait de même.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Anne Van Asbroeck voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Anne Van Asbroeck. — Mijnheer de staatssecretaris, half juni kreeg *Inter-Environnement Bruxelles* te horen dat de gewestelijke financiële steun voor haar opdrachten van stedenbouwkundige aard zouden worden opgezegd. De v.z.w. zal dan een substantieel bedrag moeten derven.

De stedenbouwkundige opdrachten van de v.z.w. bestaan er onder andere in dat zij informatie over bouwvergunningen, openbaar onderzoek en overlegcommissies inwint, centraliseert en verspreidt. Bovendien moet zij de burger wegwijs maken in die moeilijke procedures, die hier al herhaaldelijk in het Parlement werden aangeklaagd.

Ik heb begrepen dat volgens u de v.z.w. overbodig wordt, zodra de gemeenten die informatie op hun website zetten. Welnu, ik betwijfel dat want de bekendmaking van de openbare onderzoeken is slechts een deel van de opdrachten van de v.z.w. Vandaar mijn volgende vragen.

Ten eerste, zijn de gemeenten bezig met het plaatsen van de openbare onderzoeken op hun website? Hoeveel gemeenten gebruiken al een website? Voor zover ik weet, is dat niet het geval voor alle negentien Brusselse gemeenten.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je tiens à dire, en remarque préliminaire, que c'est la deuxième fois en quelques années que Inter-Environnement fait l'objet des attentions d'un ministre MR. En l'occurrence, c'était M. Hasquin qui avait supprimé une mission d'information d'Inter-Environnement.

Aujourd'hui, Inter-Environnement se voit supprimer son subside de 30.000 EUR. J'ai eu l'occasion de lire la motivation de cette suppression, de même que celle qui avait justifié ce subside en 2002. La motivation est identique. En 2002, il s'agit de la mission d'information et en 2003, c'est pour ne pas lui donner cette mission d'information qu'on lui supprime les subsides.

Cela me rend quelque peu perplexe. Inter-Environnement est la fédération des comités de quartier et permet à chacun des comités de quartier qui travaillent souvent avec des montants très réduits de fonctionner correctement. Les comités de quartier sont utiles dans le débat démocratique bruxellois et se distinguent de beaucoup d'autres villes par leurs activités. En supprimant ce subside à Inter-Environnement, vous attaquez l'ensemble des comités de quartiers bruxellois.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Willem Draps, staatssecretaris.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, ik meen dat er ook een vraag was van de heer Gatz over hetzelfde onderwerp?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Gatz is afwezig. Bovendien heeft hij een verzoek tot mondelinge vraag ingediend. Hij kan de punten waarop niet is ingegaan in de zopas gestelde dringende vragen en het antwoord van de staatssecretaris, tijdens de volgende vergadering ter sprake brengen.

Hoe dan ook, zijn vraag had, meer dan die van mevrouw Van Asbroeck, betrekking op Bral.

La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, ainsi que M. Van Roye l'a rappelé, mes prédécesseurs et moi-même avons octroyé à Inter-Environnement des subventions essentiellement liées à ce que M. Van Roye a appelé une mission d'information. Pour ma part, je parlerais de « mission de récolte et de diffusion d'enquêtes publiques au sein des différentes communes bruxelloises en matière d'urbanisme »; mais cela revient au même.

Des modalités avaient été fixées du temps de M. Hasquin, et il est apparu à l'usage que les publications faites dans les deux langues dans le journal *Vlan* — bien que ce soit étrange, des informations étaient en effet publiées dans les deux langues dans un journal francophone — ...

M. Michel Van Roye. — Mais pas dans le centre de Bruxelles.

Mme la Présidente. — Vous aurez la parole pour une question complémentaire, Monsieur Van Roye.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — J'ai abandonné ce système un an après mon entrée en fonction car le *Vlan* n'est effectivement pas distribué partout, comme vous le rappelé, Monsieur Van Roye et, par ailleurs, il y avait quand même une certaine discrimination vis-à-vis de la population néerlandophone. En outre, les caractères étaient tellement petits que l'information était totalement inopérante. Enfin, le choix des enquêtes publiques sélectionnées était fait en fonction de critères pour le moins discutables, et, souvent, les informations publiées tant dans *Vlan* que dans le petit journal « Bruxelles en mouvements » étaient dépassées au moment de la publication. J'en veux pour preuve la dernière livraison du journal d'Inter-Environnement « Bruxelles en mouvements » datée du 19 juin dernier : on continue à publier une rubrique « A l'enquête »; 26 enquêtes publiques sont relevées; 4 d'entre elles sont relatives à des MUPI, des petits panneaux publicitaires; je ne sais pas si c'est ce qu'il y a de plus significatif en termes d'urbanisme à Bruxelles.

Et sur ces 26 enquêtes, 7 étaient clôturées deux ou trois jours après la date de livraison du journal aux destinataires.

En consultant le site web d'Inter-Environnement, on constate qu'il n'a plus été mis à jour depuis décembre 2001 en ce qui concerne les enquêtes publiques.

Mme Geneviève Meunier. — Il manque du personnel.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Le personnel, je le subsidie. Le problème des subsides se pose pour 2003. Jusqu'à présent, j'ai maintenu le subside. J'y reviendrai plus loin.

Wat de vraag van mevrouw Van Asbroeck betreft, kan ik antwoorden dat heel wat gemeenten sites hebben ontwikkeld die de bekendmaking van openbare onderzoeken mogelijk maken en alzo het informatieproces verruimen.

Het is mijn bedoeling om dat instrument te promoten bovenop de bestaande reglementaire instrumenten.

Quand on voit la liste des communes, on se rend compte qu'il y a encore beaucoup à faire, j'en conviens très volontiers, Madame Van Asbroeck. Actuellement, une série de communes n'ont pas encore de site et celles qui en ont un n'y ont pas encore implémenté les enquêtes publiques en temps réel. J'envisage d'accorder un subside aux communes pour pouvoir mettre en œuvre ce mode d'information qui n'existait pas au moment où notre réglementation sur l'organisation des enquêtes publiques a été arrêtée.

La subvention d'Inter-Environnement, que j'avais maintenue, était devenue récurrente. En fait, elle ne correspondait plus à aucune mission spécifique. J'étais donc forcément dans l'incapacité de procéder à une évaluation annuelle sur l'adéquation entre les montants dépensés et les objectifs assignés à l'association bénéficiaire des subsides.

Dès lors, j'ai clairement dit à Inter-Environnement que je n'entendais pas maintenir une sorte de subside récurrent à fonds perdus et qu'il fallait incontestablement recadrer les missions.

Wat Bral betreft, dat eveneens over recurrente projectsubsidies voor zijn activiteiten beschikt, heb ik nog geen beslissing genomen.

Je tiens cependant à dire de manière plus générale que j'agis en l'espèce exactement de la même manière que j'ai agi vis-à-vis du CIVA — quand j'ai pris mes fonctions, mon budget comprenait une subvention récurrente annuelle pour le CIVA — vis-à-vis de l'architecture moderne et, par exemple, d'Arcadia. Je cite ces trois exemples, mais beaucoup d'autres associations émergeaient à mon budget, de manière parfois symbolique, je le concède, mais sous forme de subvention récurrente, non liée à des objectifs précis.

En ce qui concerne les trois associations que je viens de citer à titre d'exemple, j'ai donc transformé les subventions récurrentes en subventions ponctuelles liées à la poursuite d'objectifs précis.

Je rencontrerai très prochainement, le 8 juillet si je ne m'abuse, les représentants d'Inter-Environnement pour définir avec eux les conditions de l'octroi éventuel d'un nouveau type de subside lié à des missions bien spécifiques.

De toute façon, le montant — c'est-à-dire 30.000 EUR — qui était alloué à Inter-Environnement sur mon budget est très inférieur à ceux que d'autres collègues du gouvernement octroient pour le fonctionnement de cette association.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Anne Van Asbroeck.

Mevrouw Anne Van Asbroeck. — Mijnheer de Staatssecretaris, uit uw antwoord maak ik op dat een aantal gemeenten nog geen website hebben. Dus lijkt het mij een voorbarige beslissing om nu reeds de subsidie te schrappen.

Wat mij ook zorgen baart, is dat de opdrachten die *Inter-Environnement* en Bral uitvoeren, nog niet kunnen worden opgevangen door de ingebruikneming van een website waarop de informatie wordt gepubliceerd.

Mijnheer de Staatssecretaris, u hebt nog geen beslissing over Bral genomen. Dat kan goed of slecht nieuws zijn. Ik vraag u met aandrang dat u, nu u al een ontmoeting met *Inter-Environnement Bruxelles* hebt gepland om over de werking van de v.z.w. te praten, onmiddellijk nadien ook overleg pleegt met Bral.

Ter zijde, ik had het ook op prijs gesteld, mocht u iets meer dan twee zinnetjes in het Nederlands hebben gezegd.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Ik zal de mensen van Bral de komende dagen ontmoeten.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je voudrais insister sur le fait qu'Inter-Environnement, qui est une association pluraliste comptant des représentants de votre parti, Monsieur le Secrétaire d'Etat, a une mission, non seulement d'information, mais aussi d'analyse critique. En tant que secrétaire d'Etat à l'Urbanisme, vous avez pratiquement le premier rôle, à Bruxelles, en matière de soutien à cette association.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE FINANCEMENT EUROPEEN DU LOGEMENT SOCIAL »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EUROPESE FINANCIERING VAN DE SOCIALE HUISVESTING »

Mme la Présidente. — Monsieur Alain Daems a la parole pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la presse du jour relate la nouvelle de l'accord intervenu au sein du gouvernement wallon accord selon lequel un financement d'un milliard d'euros sera octroyé pour la rénovation accélérée du parc de logements sociaux wallons. D'après la presse, la structure de ce montage financier est particulièrement intéressante. En effet, des sommes seront prélevées du budget logement de la Région wallonne tandis que d'autres seront prélevées sur la dotation de remboursement au Fadels en Région wallonne. Par ailleurs, le prêt sera garantie par la BEI.

Lors d'une interpellation que je vous adressais il y a quelques semaines, j'avais posé la question du co-financement européen potentiel en faveur du logement en Région bruxelloise. Vous m'avez répondu que vous exploriez cette piste mais qu'elle était délicate parce qu'il ne s'agissait pas d'une compétence européenne. Donc, à l'époque, j'avais déjà des échos de cette possibilité de financement et des recherches menées du côté wallon. J'avais souligné à quel point nous aurions dû être plus pro-actifs en la matière.

Je voudrais savoir ce qu'il en est. Envisagez-vous, à l'instar des autres états et régions de l'Union européenne, d'obtenir un co-financement des instances européennes pour le logement social en Région bruxelloise ?

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Il ne s'agit pas toujours de régions ou d'états lointains et beaucoup plus pauvres que nous. C'est, par exemple, la France, qui a obtenu, ces dernières années, un financement européen très important pour le logement social. Pourrait-on envisager — je vous le propose — de cesser d'être la seule des trois régions à rembourser intégralement, ponctuellement et parfois même plus que ce qu'elle doit chaque année, au Fadels et consacrer ces montants au logement social ?

Cela permettrait d'éviter la situation absurde dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : des sociétés de logements locales en Région bruxelloise rénovent des logements, mais au fur et à mesure que les locataires quittent un logement social, ces logements-là, en nombre plus important que ceux qui parviennent à être rénovés, doivent rester vides parce que nous n'avons pas les moyens pour le faire.

Cette situation est donc absurde : le vide locatif dans le logement social augmente au même rythme que le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente pour l'obtention d'un logement social. Or, par manque de moyens, on ne parvient pas à inverser la tendance. Dès lors, si l'on remboursait moins au Fadels et si l'on rénovait de manière accélérée, on pourrait consacrer une part substantielle des revenus locatifs au remboursement par la suite au Fadels. Qu'en pensez-vous ?

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, Monsieur Daems, dire que le vide locatif augmente dans le logement social est inexact.

M. Alain Daems. — Dans certaines sociétés ! J'ai des exemples !

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Globalement, avec les opérations de rénovation que nous sommes en train de mener à grande échelle, le vide locatif est censé se réduire et commence d'ailleurs à se résorber au niveau de la région.

En ce qui concerne les financements européens, l'Europe n'a toujours pas considéré le logement comme relevant de ses compétences, ce qui ferme, à l'ensemble des pays européens, la porte à tout financement structurel européen, si ce n'est — la matière est d'ailleurs examinée dans le cadre de la préparation du financement du plan pour l'avenir du logement à Bruxelles — que nous pourrions éventuellement bénéficier de prêts auprès de la BEI par rapport au loge-

ment. Il ne s'agit pas de financement européen mais de prêts à des conditions tout à fait particulières que nous négocions dans le cadre de ce plan pour l'avenir du logement à Bruxelles.

En ce qui concerne le fait de cesser de rembourser le Fadels à raison de 300 millions BEF, soit environ 7,5 millions EUR par an, nous sommes les meilleurs élèves en la matière — la Wallonie ne le rembourse pas tandis que la Flandre rembourse partiellement le Fadels — le remboursement du Fadels est considéré comme une rebudgétisation. Il s'agit d'une opération neutre. Nous dépensons 300 millions BEF par an mais ces 300 millions BEF ne viennent pas aggraver le solde net à financer de notre région. En revanche, et croyez bien que j'y ai pensé, si nous ne remboursions plus le Fadels et que nous dépensions ces 300 millions BEF dans le secteur du logement social, nous donnerions à ces 300 millions BEF un statut de dépenses de sorte qu'ils viendraient alourdir le solde net à financer de la région.

Par ailleurs, si nous utilisions ces 300 millions BEF en faveur du logement social, nous rentrerions dans une négociation budgétaire car nous donnerions à ces 300 millions un statut de dépenses et ils aggraveraient le solde net à financer de la région.

Dans ce cas de figure, je devrais renégocier avec mes collègues la possibilité de consacrer 300 millions BEF de plus au logement. Les 300 millions BEF d'aujourd'hui, c'est de la rebudgétisation, soit un montant neutralisé dans le cadre du budget. Je n'ai pas de fixation par rapport au Fadels et peu importe qu'il soit remboursé ou non. Si nous le faisons, c'est parce que nous avons cette dette et que cette rebudgétisation nous permet, par rapport au solde net à financer, de retrouver progressivement des montants en fin de parcours et parce que nous ne pouvons pas transformer d'un coup de baguette magique ce remboursement en dépenses supplémentaires.

Au niveau européen, tous les contacts sont pris dans le cadre de la préparation du plan financier que je présenterai un jour au gouvernement pour l'avenir du logement à Bruxelles et à ce fameux projet de construction de plusieurs milliers de nouveaux logements notamment avec la Banque européenne d'investissement.

En ce qui concerne le Fadels, nous sommes confrontés à un problème à savoir la qualification des crédits qui est tout à fait différente selon que l'on rait de la rebudgétisation ou que l'on dépense des crédits budgétaires.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems pour une réplique.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, l'élément d'actualité c'est que le gouvernement wallon y est arrivé, aussi bien pour le Fadels que pour la Banque européenne d'Investissement.

M. Hutchinson ne nous a pas expliqué en quoi la situation de Bruxelles diffère de la situation wallonne.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, la presse a

effectivement publié cette information mais j'ignore ce que le gouvernement wallon a décidé. Laissez-moi le temps de m'informer, de savoir comment le gouvernement wallon a monté cette opération d'un milliard d'EUR qui seraient consacrés à la rénovation du logement social en Wallonie.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, je comprends parfaitement que M. le secrétaire d'Etat ait besoin de quelques jours pour s'informer. Je me propose en tout cas de l'interpeller très prochainement à ce sujet.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. JOEL RIGUELLE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA SITUATION DES PISCINES COMMUNALES ET LEUR REPRISE EVENTUELLE PAR LA REGION AFIN D'ALLEGER LES FINANCES COMMUNALES »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE SITUATIE VAN DE GEMEENTELIJKE ZWEMBADEN EN DE EVENTUELE OVERNAME DOOR HET GEWEST OM DE GEMEENTEFINANCIEN TE VERLICHTEN »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle pour développer son interpellation.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, certaines communes ont fait le choix par le passé d'investir des montants importants dans la construction de salles omnisports, de terrains de sport, de bassins de natation, voire de centres culturels. L'entretien, la gestion et la mise aux normes de ces installations — notamment des piscines — génèrent des coûts de moins en moins supportables pour les pouvoirs locaux. L'exemple du bassin de natation de Ganshoren illustre à merveille cette situation et il n'est sans doute pas le seul puisque la presse rapportait récemment que le Neptunium, situé à

Schaerbeek, ne pourrait être remis au goût du jour qu'au prix d'une facture comprise entre 1,5 et 5 millions d'EUR, ce qui me paraît une somme considérable à investir dans ce genre d'installation.

Ces infrastructures desservent pour la plupart une zone plus large que le seul territoire des communes où elles fonctionnent. Elles rendent un service à la population et permettent une initiation à la natation pour de nombreux jeunes fréquentant les établissements scolaires voisins, sans compter les personnes âgées, voire celles à mobilité réduite. Ce type d'infrastructure n'est pas le seul à être en difficulté. Or, la pratique d'un sport est essentielle pour la santé des personnes mais aussi pour la balance globale de la santé publique.

Il revient donc, à mon sens, au pouvoir de tutelle d'imaginer une formule permettant de mutualiser éventuellement le coût de ces infrastructures afin de garantir leur viabilité.

La formule qui me semble devoir être examinée en priorité est celle d'une reprise des infrastructures des bassins de natation par le niveau régional, qui assumerait, sur la base d'un plan pluriannuel, le financement de la mise à niveau des installations pour les confier ensuite, via un contrat-programme aux communes, voire à des a.s.b.l. intercommunales, afin d'en assurer la gestion journalière. Cette idée avait d'ailleurs déjà été évoquée et avait trouvé un certain écho auprès de votre prédécesseur.

De cette manière, le poids financier le plus important ne grèverait plus le budget des communes aujourd'hui propriétaires de ces installations, sans reporter pour autant la charge sur les autres. Cette formule pourrait être adaptée aux autres grandes infrastructures sportives communales, voire à certaines infrastructures culturelles communales. En effet, il existe aujourd'hui des infrastructures sportives et de loisirs importantes dont l'état d'entretien ne permet qu'une utilisation partielle voire empêche leur utilisation.

Les infrastructures culturelles communales, notamment les grandes salles des centres culturels, représentent une charge importante pour les communes bien qu'elles ne connaissent pas un taux maximal d'occupation. Il faudrait éviter que ces outils ne périclitent alors qu'ils sont essentiels dans le paysage culturel bruxellois.

Mon propos était essentiellement centré sur les piscines et je m'en tiendrai là. Je souhaiterais connaître la position du gouvernement sur cette proposition et l'entendre sur la manière de venir en aide aux communes concernées.

M. le Président. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, M. Riguelle pose le problème des difficultés de financement des piscines par les communes, en soulignant l'importance de la natation pour la santé. Le sport n'étant pas une compétence régionale mais communautaire, il ne s'agit pas d'en débattre ici. Par contre, la santé financière des piscines en cela qu'elle exerce une influence directement proportionnelle sur la santé financière des communes, est de notre compétence. Mais ce débat-là avouez que nous pouvons l'avoir aussi pour les théâtres, les écoles, les hôpitaux, surtout, lorsque nous examinons le dossier sous l'angle de la fréquentation en faisant le double constat d'une population de nageurs résidant hors de la commune « piscinière » comme on dit par

exemple les communes « hospitalières » et même hors de la région. Cet angle-là force la conclusion de la nécessaire solidarité communale. Mais quand je tire cette nécessaire conclusion, je n'en fais pas un débat idéologique stérile qui tend chaque fois à dresser les unes contre les autres, les communes en deux clans où d'un côté seraient les riches et de l'autre des pauvres.

Quand je parle de solidarité, je parle de solidarité dans les services publics offerts à la population de toutes les communes. Que cela soit pour des raisons historiques, parfois de tradition ou d'implication plus grande des responsables communaux, certaines missions de bien-être sont totalement prises en charge par certaines communes tandis que d'autres invitent leur population à utiliser les équipements collectifs financés par leurs voisins. C'est de cette indispensable solidarité-là dont je veux parler en mettant en évidence aussi le coût des piscines dans leur mission sociale. On sait, en regard des charges d'investissement et de fonctionnement, qu'un baigneur coûte 10 EUR alors que les tickets d'entrée les plus chers s'élèvent par exemple à Woluwé à 3,5 EUR et à Bruxelles-Ville, pour les non-résidents, à 2,25 EUR.

Vous voyez que l'on ne couvre pas la dépense suscitée par ce baigneur. Même pour les prix groupés, pour les écoles par exemple, on tombe à 80 cents le ticket à Woluwé. On est donc loin du coût de 10 EUR.

Cela illustre la non-rentabilité des piscines. Il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion, mais d'un calcul économique clair qui implique une intervention des pouvoirs publics pour préserver l'accès démocratique aux piscines. Voulons-nous maintenir cet accès démocratique dans toutes les piscines de notre région ? Oui, bien sûr. Je connais assez, M. le Ministre-Président, pour savoir que ce sera aussi sa réponse.

On peut développer tout le bienfait de la natation sur la santé, tout le bienfait du sport comme processus à la fois de développement physique, psychique et social et réaffirmer la nécessité de financer ces missions de services publics. Mais pour qui et comment ? De la façon la plus équitable en fonction des utilisateurs et des contribuables qui les financent. En quoi et comment notre région, qui n'est institutionnellement pas compétente dans la politique du sport, peut-elle coordonner cette solidarité de services au public, voire en assurer un financement plus juste et plus équitable ?

M. Benoît Cerexhe. — Ou reprendre les infrastructures, Madame.

Mme Marion Lemesre. — Ce n'est pas en reprenant les infrastructures, qu'on les finance. Pour cela il faut de l'argent. C'est une possibilité, mais ce n'est pas forcément la réponse en termes de gestion.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'en sais rien. Quand on voit un certain nombre de grandes infrastructures dont le rayonnement dépasse, en effet, le territoire communal — je pense au domaine culturel — et que l'on constate que des communes voisines veulent chacune disposer d'un centre culturel — ce qui requiert un investissement public très important — alors que des synergies entre ces communes suffiraient pour développer les activités culturelles, il y a là, me semble-t-il, du gaspillage.

Or, aujourd'hui, c'est le cas en Région bruxelloise malheureusement, parce qu'on laisse les 19 pouvoirs autonomes développer ce type d'activités.

M. Marion Lemesre. — Votre raisonnement date un peu.

M. Benoît Cerexhe. — Non, il est tout à fait d'actualité.

Mme Marion Lemesre. — C'est un raisonnement qui date des années soixante, Woluwé-Saint-Lambert est une belle illustration de ces politiques.

M. Rudi Vervoort. — Oui, mais Woluwé-Saint-Lambert est encore une commune qui a un bourgmestre des années soixante !

Mme Marion Lemesre. — Oui, c'est vrai.

M. Rudi Vervoort. — Il me semble que M. Draps doit avoir d'autres pensées plus directes !

Mme Marion Lemesre. — Il sourit très poliment.

C'est vrai que cela appelle effectivement une coordination et qu'une mission régionale s'impose en la matière. La région va devoir faire preuve d'imagination parce que le retard que nous sommes en train de prendre par rapport aux autres régions est colossal. On sait que les investissements dans le sport en Flandre sont de trois milliards BEF, d'un milliard en Wallonie contre nonante millions ici, sur un tout petit budget qui est immédiatement épuisé. On en parlait encore hier, en commission des Affaires intérieures, à propos de la proposition de Mme Emmery visant légitimement à financer les petites infrastructures de proximité, mais toujours avec ces pauvres 90 millions BEF dont 20 %, si je ne m'abuse, partent déjà dans le financement des piscines. Il faut être imaginatif.

Il est évident qu'en regard de leurs missions fédérales, la rénovation des grandes infrastructures sportives de Bruxelles doit figurer à bon droit dans les accords de coopération.

Or, dans certains clubs, la plupart des membres n'habitent même pas la Région bruxelloise.

Mais il est certain — en interne, et nous devons aussi apprendre à gérer nos outils en interne — que Bruxelles devra faire preuve d'imagination et d'ouverture pour organiser le financement de ce service indispensable à sa population. C'est là où je relaie la question de M. Riguelle à M. le Ministre-Président. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Il me semble que Mme Lemesre et M. Riguelle, à quelques nuances près, sont d'accord sur le fond de la question et je ne vais pas vous surprendre : du côté Ecolo, ce sera pratiquement le même son de cloche, Monsieur le Ministre.

Mme Lemesre parlait de 90 millions de budget pour les infrastructures sportives dont nous avons discuté hier. Vous l'ignorez peut-être, mais ce budget était de 140 millions au début des années 1990 et petit à petit il a été raboté. Actuellement, nous sommes dans

une situation extrêmement délicate en ce qui concerne le sport et la manière dont il est appréhendé dans notre région.

Dans une interpellation que je faisais il y a quelques semaines sur les normes d'hygiène à atteindre dans les piscines, — j'interpellais à ce moment-là M. Gosuin — j'avais conclu en disant : « s'il n'y a pas de piscine dans toutes les communes, ce sont pour autant des gens de toutes les communes qui les fréquentent ». Je signalais aussi la grande difficulté, pour se conformer aux normes existant dans les

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.)

communes, de les financer. Chaque piscine communale est subsidiée par la commune et donc par définition — comme le disait Mme Lemesre — elles sont extrêmement déficitaires. Personnellement, administrateur d'une piscine à Woluwé-Saint-Lambert, je sais que le subside annuel communal est d'une quinzaine de millions. Il s'agit d'une piscine bien gérée et une de celles qui pose le moins de problèmes. Il en est d'autres, comme la piscine de Ganshoren, qui est fermée depuis bien longtemps et à propos de laquelle je lisais encore dans « *Brussel deze week* » de ce matin, que l'échevin qui en a la charge dit que la piscine restera fermée sauf si la région peut aider de manière exhaustive pour la rouvrir car il y a, semble-t-il, des problèmes d'insalubrité. Nous connaissons le problème de Ganshoren et de Schaerbeek. J'ai lu le même journal que M. Riguelle et les chiffres sont les mêmes. Si l'on en arrivait à devoir dépenser entre un million et demi et cinq millions EUR pour pouvoir continuer à exploiter cette piscine, selon les différents scénarios, alors un montant de cinq millions correspondrait à un scénario beaucoup plus attrayant pour les usagers avec des attractions, des engins. Il existe différentes possibilités, soit uniquement piscine, soit piscine avec jacuzzis ...

J'insiste aussi sur le fait — et je l'avais déjà signalé à M. Gosuin — que la région ne devrait aider d'une manière ou d'une autre, que les piscines publiques. Or, la région vient de donner 8 millions BEF, 200 mille EUR, à l'Océade, qui est une piscine privée qui fait du bénéfice et qui est loin de « plonger ».

L'Océade ne « plonge » pas. Elle fait du bénéfice.

La région lui a donné 8 millions BEF pour atteindre certaines normes en matière de salubrité, alors que d'autres piscines sont en train de couler. C'est un problème que je ne saisis pas. Nous devons aider les piscines publiques. Celles-ci sont fréquentées quotidiennement à raison de 50 à 75 % par les écoles. C'est là qu'est le problème.

Tout cela pour dire qu'Ecolo partage dans les grandes lignes la suggestion de Joël Riguelle.

Bien sûr, si nous n'arrivons pas à une mutualisation régionale, que ce soit sous forme d'a.s.b.l. ou sous une autre forme juridique — il faut avoir de l'imagination — nous assisterons à une dualisation entre communes pauvres et communes riches — sur le plan financier ou sur le plan de la population — et surtout entre les usagers des

piscines, en particulier les élèves des écoles qui ne peuvent plus fréquenter les piscines alors qu'on impose des cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental. De plus, il n'y a pas suffisamment de salles de gym dans certaines écoles, et, dans ces cas, la piscine est une bonne solution.

On trouve parfois des petits subterfuges pour que les piscines puissent nouer les deux bouts. On ferme par exemple la piscine et on envoie les élèves dans une autre commune.

Dans la commune de M. Gosuin, on avait envisagé de faire payer les parents pour que les enfants puissent être conduits dans une autre commune. Heureusement, devant la levée de boucliers, on a renoncé à cette idée.

De plus, les tarifs sont différents selon les communes.

Tout cela n'est pas très clair, pas très sain.

L'idée de M. Riguelle est intéressante. Il faut certainement aller dans la direction d'une solidarité au niveau régional.

Je conclurai en disant qu'il faudra dans un premier temps travailler « *step by step* » et ne pas mélanger tous les problèmes.

M. Riguelle a tendu une perche en abordant d'autres problèmes. La solidarité entre les 19 communes devrait jouer également pour les hôpitaux et pour les centres culturels.

Dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert, il y a un projet d'installation d'un village culturel qui va coûter plus de 1 milliard alors qu'à 500 mètres de là, le centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre vivote et a besoin de davantage de clientèle.

La mutualisation est donc une chose très importante.

Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous aurez une attitude plus dynamique et plus pro-active que votre prédécesseur, qui laissait trop faire dans les communes, car, selon lui, il ne fallait pas toucher à l'autonomie des communes. Mais, quelquefois, on fait de grosses bêtises. Le rêve d'un bourgmestre qui veut terminer sa carrière en beauté coûte 1 milliard BEF à la communauté, c'est une chose qu'on ne peut pas laisser passer.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je vais peut-être tenir un discours un peu différent de ce qui s'est dit jusqu'à présent concernant les piscines. Je pense en effet qu'on mêle deux débats, à savoir d'une part les difficultés financières et structurelles des communes et, d'autre part, la répartition des compétences entre les communes et la région.

Les deux communes qui viennent d'être citées (Ganshoren et Schaerbeek) se trouvent dans de grandes difficultés financières. Pour ces communes, chaque euro qu'on peut trouver quelque part, c'est toujours cela de pris.

Il y a une forme de chantage à dire : si on ne nous donne pas l'argent, nous mettrons la clef sous le paillason parce que nous ne

pouvons pas faire autrement, nous ne sommes pas en mesure de procéder à des investissements.

A Schaerbeek, cette situation est le résultat du manque d'investissements dans le Neptunium. Il s'agit d'un bâtiment qui n'a pas été construit selon les meilleures normes qui soient car il date d'assez longtemps. Il y a peut-être d'autres choix à faire. Faut-il maintenir cette infrastructure ou en créer une autre ? Maintenir une piscine dans une commune comme Schaerbeek, c'est essentiel par principe et parce que la piscine voisine d'Evere serait dans l'incapacité d'accueillir tous les enfants schaarbeekois, qui se retrouveraient sans infrastructure, ce qui serait une catastrophe vu l'importance du sport et l'intérêt d'apprendre à nager.

Je ne voudrais pas en revenir à la situation des personnes de la génération précédente qui disent : « De mon temps, on n'allait pas à la piscine; on n'a jamais appris à nager ». Ce serait tellement dommage.

Les finances communales, c'est un aspect, la gestion des infrastructures en est un autre.

Au travers de ce que propose M. Riguelle, on met le doigt dans un engrenage que je trouve pernicieux pour l'avenir des communes. Comme vous l'avez dit, cela n'a pas de fin. Les communes gèrent une série d'infrastructures qui coûtent de l'argent. Ce sont des choix politiques. Pour les voiries, c'est la même chose. On pourrait dire dès demain : « transmettons toutes nos voiries à la région, ainsi on n'en subira plus le coût », parce que cela représente aussi un paquet de millions.

M. Benoît Cerexhe. — C'est la raison pour laquelle il existe deux catégories de voiries. Ici, il s'agit d'infrastructures dont le rayonnement dépasse le rayonnement communal.

M. Rudi Vervoort. — Voyons cela commune par commune et comparons le mètre de voirie concédé à la région et celui qui reste communal, si on veut parler d'égalité. Ce calcul serait intéressant à faire.

Je pense qu'à une certaine époque, on a cédé un grand nombre de voiries communales à la région.

M. Joël Riguelle. — Vous noyez le poisson. On n'est pas obligé d'envisager cela dans tous les domaines de la gestion. C'est une question de répartition des compétences et de partenariat entre la région et les communes.

M. Rudi Vervoort. — Comme je l'ai dit, dans un principe d'égalité.

On pourrait tenir le même débat pour les parcs et calculer commune par commune le nombre de parcs qui sont gérés par la région par rapport à ceux qui ne le sont pas. Cela m'intéresserait aussi de le savoir. Personnellement, je n'ai aucun parc, aucune aire de jeux dans ma commune. Je suis la seule commune bruxelloise où il n'y a pas d'aire de jeux gérée par la commune. Je suis donc très à l'aise par rapport au principe d'égalité. A mon avis, certaines communes ont un traitement plus privilégié.

Le risque que vous courez est grand lorsque vous dites : « On va balancer quelques infrastructures sportives vers la région ». A mon

sens, — on a eu un débat hier sur le sujet — s'il est vrai que le subside à l'investissement peut se faire — il n'y a pas de doute possible.

Légalement, je ne pense pas que cela pose de gros problèmes que cet argent soit mis à la disposition des communes —. Je suis moins sûr quant à la gestion par la région d'infrastructures sportives et/ou culturelles. J'ai des doutes.

M. Joël Riguelle. — Je n'ai pas parlé de gestion. L'idée que je soumettais visait une mise à niveau et un retour vers la ou les communes pour la gestion journalière avec un contrat-programme.

M. Rudi Vervoort. — Un contrat-programme ? C'est ce qui se passe avec la Communauté française. C'est de cette manière que cela fonctionne en ce qui concerne les centres culturels.

J'ai un centre culturel avec un contrat-programme. Donc, on a un partenariat, avec des subsides de fonctionnement. Mais les subsides de fonctionnement pour les piscines communales au travers d'un mécanisme régional, je n'y crois pas. Je trouve cela excessivement dangereux. N'oublions pas que nous avons des mécanismes de financement qui existent déjà dans les communes et j'en veux pour preuve la dotation générale aux communes qui est le grand mécanisme de financement, globalement le moins inéquitable qui soit. Il y a le mécanisme d'ordonnance des travaux subsidiés et, en matière sportive, les subsides à l'investissement. On part toujours du constat que le mécanisme de la piscine ne fonctionne pas bien, dès lors qu'il faut changer les règles ! Non, interrogeons-nous sur la manière de faire fonctionner le rapport région-commune. Le choix que peut faire une commune en termes d'investissement a des conséquences en frais de fonctionnement. L'extra est toujours facile à dépenser. Vous faites un emprunt et ensuite, pendant près de trente ans, vous en subirez les conséquences dans le budget ordinaire, au travers des frais de fonctionnement.

La vraie question qu'il faut se poser, c'est quels sont les incitants que la région peut éventuellement mettre en œuvre. Je prends l'exemple des piscines. Il importe qu'au travers de mécanismes qui n'aient pas une apparence trop coercitive, on amène toutes les communes à se mettre à niveau en matière de normes de sécurité, notamment en ce qui concerne le chlore.

A mon sens, on se trompe ici de débat parce que le vrai problème, en ce qui concerne les piscines, c'est celui du financement des communes. C'est donc ce problème-là qu'il faut appréhender, car il y a des communes qui n'ont pas ce type d'infrastructure, il y en a qui l'ont. Les communes ont fait des choix et je pense qu'ils sont légitimes; c'est cela l'autonomie des communes. Cependant, il est exact que cette autonomie doit être tempérée de temps à autre par l'exercice de la tutelle; c'est incontestable. Si une commune se lance dans un investissement — le milliard de Woluwé-Saint-Lambert, par exemple — la question qu'il faut se poser est de savoir si Woluwé-Saint-Lambert a l'argent — elle l'a — mais surtout si elle pourra assumer, dans les quinze ou vingt années qui viennent, la charge qu'engendrera cet investissement-là.

M. Benoît Cerexhe. — Il s'agit d'un gaspillage des deniers publics, Monsieur Vervoort. Il y a d'autres besoins que ceux-là, même si Woluwé-Saint-Lambert a l'argent.

C'est là que nous divergeons.

M. Rudi Vervoort. — A ce sujet, vous commettez là une grave erreur. Jusqu'à preuve du contraire, le Collège en place à Woluwé-Saint-Lambert a la légitimité des élections. Je ne suis pas suspect d'être un proche de George Désir, mais il a eu le mérite d'annoncer ce point dans son programme. Le débat a eu lieu dans la presse *urbi* et *orbi*. Si Woluwé a la capacité d'assumer cet investissement-là, je pense que c'est son droit de le faire.

M. Benoît Cerexhe. — Je ne suis pas d'accord avec cela.

M. Rudi Vervoort. — Moi, je trouve que si. A chacun son point de vue. Tout dépend de ce que l'on entend par « autonomie communale ». L'autonomie peut consister à ne rien faire ou à se lancer dans des projets. Même si cela ennuie les voisins d'à côté dont les infrastructures pourraient en pâtir...

M. Benoît Cerexhe. — Vous êtes loin du compte.

M. Joël Riguelle. — Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas une question de voisinage entre deux communes.

M. Rudi Vervoort. — Mais si !

Je ne pensais pas à Woluwé-Saint-Pierre. Ayons un débat avec une vision un peu plus globale; ne nous cantonnons pas aux piscines. Le véritable problème concerne à la fois les finances communales et un lien intelligent entre région et communes dont l'autonomie peut, à certains moments, être tempérée par l'exercice de la tutelle. Mais, il ne faudrait pas en arriver à ce que la région, systématiquement, quand il y a un problème, reprenne ce qui ne va pas. Dans ce cas, ce serait une prime à la non-gestion puisque vous allez déresponsabiliser les acteurs locaux en disant que ce sera finalement repris par la région, que cela soit bien ou mal géré. Je pense que ce serait un mauvais service à rendre aux communes. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Minister-President, ik ben bijzonder blij met het debat dat aansluit bij de gedachteswisseling in de commissie voor Binnenlandse Aangelegenheden gisteren. Ik stel vast dat het op het eerste gezicht kleine probleem, met name dat van een zwembad van een buurgemeente van Sint-Agatha-Berchem, dat door de heer Riguelle is aangekaart, meteen de discussie opent over de sportinfrastructuur in het algemeen en nog ruimer de infrastructuur waarvan de inwoners van verschillende gemeenten gebruik maken, de zogenaamde bovengemeentelijke infrastructuur. Onze fractie is van mening dat daarover een open debat moet komen.

Laat ik even ingaan op het probleem van het zwembad van Ganshoren. Het is toch merkwaardig dat die gemeente zich kan permitteren om de renovatie van het zwembad, die voor 90 % met subsidies van het gewest werd gerealiseerd — enkel de vestiaires moest de gemeente nog zelf renoveren — stop te zetten en om de exploitatiemiddelen voortaan aan andere initiatieven te besteden. Uiteraard kan een meerderheid een dergelijke politieke keuze maken, maar dat doet toch vragen rijzen bij de rol van de toezichhoudende overheid, met name het gewest. Kortom, de vraag luidt of een gemeente subsidies voor de bouw of de renovatie van een infrastructuur mag ontvangen

van het gewest om nadien de activiteiten stop te zetten en de exploitatiemiddelen anders te investeren.

Vandaag hebben we voor het eerst en in openbare vergadering nog wel, een discussie over de taakverdeling tussen de gemeenten, het gewest en de bovengemeentelijke structuren, de intercommunale instellingen. Volgens de heer Vervoort is dat een zeer gevaarlijke discussie. Ik zie niet in wat er gevaarlijk is aan een dergelijke bespreking. Trouwens, we hebben daartoe de Cobru opgericht, die vooralsnog niet tot resultaten heeft geleid. Onze fractie hoopt dat we de discussie niet zullen « saucissoneren » en dat over het thema een globaal debat wordt gevoerd.

Ik herhaal het voorstel van onze fractie dat we hebben geformuleerd naar aanleiding van de oproep van de voorzitter van de commissie die de gemeentefinanciën heeft onderzocht. Zoals in de andere gewesten moeten de Nederlandstalige en Franstalige universiteiten gelast worden met een multidisciplinair wetenschappelijk onderzoek — ook de politieke faculteiten moeten daarbij worden betrokken — over een betere organisatie van de Brusselse gemeenten en over de verdeling van de bevoegdheden tussen de gemeenten, de bovengemeentelijke structuren en het gewest. Alleen op basis van een volwaardig wetenschappelijk onderbouwd apolitek document kunnen daarover politieke onderhandelingen worden gevoerd, in het vooruitzicht van de verkiezingen van volgend jaar. We zullen ongetwijfeld geen belangwekkende beslissingen op dat vlak nemen voor de verkiezingen. (*Applaus op de banken van CD&V.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je souscris tout à fait à ce qu'a dit, au nom du groupe MR, Mme Lemesre et également aux propos tenus par M. Vervoort, qui a une expérience de bourgmestre et d'homme de terrain. Par contre, M. Riguelle ne s'en étonnera pas, je suis en désaccord avec lui. Le titre même de son interpellation m'a fait bondir puisqu'il évoquait une reprise éventuelle par la région des piscines communales afin d'alléger les finances communales. Lorsqu'il y a un problème de financement d'une infrastructure dans une commune, la solution n'est pas de simplement transférer cette infrastructure à la région, qui n'a d'ailleurs peut-être pas elle-même les moyens d'assurer ce financement. Et si elle les a, elle peut aussi choisir de transférer des moyens financiers aux communes pour leur permettre de faire les investissements nécessaires.

Il y a de nombreuses infrastructures dont le rayonnement dépasse le territoire d'une seule commune. Les piscines, on en a débatu aujourd'hui. J'ai été surpris d'entendre M. Cerexhe envisager de transférer également les centres culturels des différentes communes vers la région.

Il y a beaucoup d'autres infrastructures dont le rayonnement dépasse le territoire d'une commune. Une telle proposition n'est pas raisonnable.

Le fond du problème, c'est sans doute le budget trop limité pour les infrastructures sportives. Il faudra voir si la région a la capacité de l'élargir. Un budget de nonante millions BEF, par exemple, est tout juste suffisant pour permettre à ma commune de rénover et aménager l'ensemble de ses infrastructures. A Uccle, nous n'avons pas

qu'une piscine, il y a aussi toute une série d'autres complexes qui, souvent, sont occupés par des non-Ucclois.

Une de nos infrastructures est située à la limite de Forest et plus de la moitié des utilisateurs, que ce soit pour le football, le hockey ou d'autres sports, ne sont pas Ucclois. Le problème est donc plus étendu et ne concerne pas seulement les piscines. On parle beaucoup de ces dernières parce qu'il y a eu l'arrêté Gosuin qui leur impose des adaptations en termes de sécurité. Il faut dire qu'un certain nombre de communes ont consenti, depuis plusieurs années déjà, de gros investissements pour se mettre en ordre au niveau de la sécurité.

Cet arrêté a été discuté et négocié avec les instances des piscines communales pour éviter de leur imposer des charges trop lourdes pour l'adaptation de leurs infrastructures. Mais il faut effectivement étudier les possibilités de subsidier encore les investissements à faire en la matière par les communes. Je crois que c'est dans cette voie-là que nous devons aller. Vous avez cité les voiries régionales. Il y avait une logique d'axe pour le transfert des voiries régionales, une logique de gestion. Il fallait le faire. Cela dit, ne croyons pas que maintenant, les voiries régionales sont beaucoup mieux entretenues que lorsqu'elles l'étaient par les communes. La région n'a pas aujourd'hui l'argent pour assumer convenablement l'entretien de toutes les voiries régionales.

Il en est de même pour la STIB qui doit notamment entretenir la voirie entre les rails de trams et sur 50 centimètres de chaque côté.

M. Joël Riguelle. — Il y a les moyens mais on ne les utilise pas.

M. Marc Cools. — Donc, avant de transférer d'autres charges à la région, soyons certains que celle-ci est apte à les supporter. Si, un jour, on discute à nouveau du Fonds des communes, on pourra éventuellement envisager de tenir compte des infrastructures qui bénéficient à plusieurs communes. Mais, de grâce, cessons de vouloir enlever aux communes tout ce qui dépend d'elles. Certaines initiatives ont été prises de manière historique. La commune a un pouvoir de gestion propre, elle est mieux à même de gérer des piscines que si on créait des sortes d'intercommunales. Cela dit, rien n'empêche quelques communes voisines, qui partagent une même piscine, de se regrouper en intercommunale. Mais l'intercommunalisation représente plus souvent un recul démocratique que l'inverse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je ne fais plus de foot, plus tellement de tennis, mais nager est toujours indispensable !

L'interpellation ouvre un champ de questions qui me semble extrêmement large. A travers cette interpellation, j'ai discerné quatre grands sujets et il faut les traiter : *de financiering van de sportinfrastructuur, de financiering van de bijzondere inrichtingen, de financiering van de werking, en ten slotte, de vraag wie als inrichtende macht moet optreden.*

Ce sont quatre points qui me paraissent importants.

De heer Joël Riguelle. — Dat zijn de vier grote thema's, inderdaad !...

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En ce qui concerne le premier point, le financement des entreprises sportives, même sans en avoir les compétences, nous pouvons l'envisager. La question qui se pose est le niveau des moyens mis à disposition. Nous nous retrouvons avec quelque 90 millions BEF pour l'ensemble des infrastructures, avec la nécessité de le subsidier toutes.

Hier après-midi, en commission parlementaire, nous avons parlé de la problématique des petites infrastructures sportives. Aujourd'hui, nous discutons des piscines. Actuellement, je ne dispose pas de la somme nette indispensable pour mettre l'ensemble des infrastructures à niveau et pour les nouvelles infrastructures à créer, qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la pratique de tous les sports soit largement ouverte. J'ai l'impression que cela doit représenter des moyens colossaux.

Nous pouvons envisager cette question en laissant les choses en l'état, pour l'instant.

Nous verrons ce que nous pouvons faire dans le cadre du budget 2004, en fonction des disponibilités budgétaires. Il s'agit purement et simplement du financement des infrastructures sportives : cela ne va pas plus loin.

Le deuxième point est le financement d'aménagements particuliers. Quels aménagements particuliers peuvent entrer en ligne de compte ? Je réponds ici à la question évoquée indirectement par M. Vervoort. S'il doit y avoir, par exemple, un certain nombre de mises à niveau selon des normes dites sanitaires, la région peut très bien, en continuation des infrastructures sportives financées, apporter des compléments de crédit permettant une mise à niveau. Nous pouvons le faire aussi puisque nous sommes toujours dans le cadre de la première épure.

Mais les choses se compliquent avec le troisième point, pour le financement de fonctionnement. Dans le cadre des compétences actuelles de la région, je ne vois pas comment nous pourrions effectivement l'envisager et si nous voulions vraiment le faire, nous serions obligés, pour assurer la sécurité juridique, de prévoir une modification de la loi répartissant les compétences entre les communes et les régions. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas la possibilité directe d'un financement de fonctionnement.

Ne mélangeons pas les dossiers. D'accord pour une disponibilité budgétaire pour les infrastructures. D'accord également pour d'éventuels aménagements particuliers.

Mais pour ce qui a trait au fonctionnement, nous ne pouvons pas y répondre.

J'en viens à un quatrième point, et la question devient politique et beaucoup plus délicate : quel doit être le pouvoir organisateur s'il faut le déterminer aujourd'hui d'après ce que j'ai entendu, je vois trois possibilités : un pouvoir organisateur ou communal, ou régio-

nal, ou encore un pouvoir organisateur intermédiaire, comme M. Riguelle a tenté de le suggérer.

A cet égard, je dirai deux choses. Actuellement, sans clarification des missions entre la région et les communes, vu la nécessité d'épurer un certain nombre d'institutions intermédiaires que nous connaissons dans la Région de Bruxelles-Capitale et qui ne rendent pas les choses transparentes — c'est le moins que l'on puisse dire —, et au moment où l'on veut diminuer le nombre d'intercommunales, je ne vois pas la nécessité, dans un tel domaine, d'envisager l'addition d'une institution intermédiaire, de créer éventuellement une intercommunale représentant les communes et ayant un rapport avec les a.s.b.l. ou éventuellement la région. Je ne vois pas comment cela pourrait apporter de l'argent.

Dans le cadre de la simplification administrative, nous ne pouvons pas l'envisager. On pourrait éventuellement le faire si l'on mettait tout à plat, ce qu'il faudra faire un jour. D'un point de vue politique, ce ne sera pas possible avant 2004. Nous touchons là un certain nombre de points extrêmement délicats. Mais je vais plus loin, Monsieur Riguelle, et je n'engage que moi. Il faut faire attention. En fonction des demandes spécifiques avancées régulièrement, qui sont de plus en plus nombreuses — je fais l'addition quasi quotidiennement — il faut éviter que la Région de Bruxelles-Capitale ne devienne qu'un guichet, n'ayant plus la capacité financière de mener elle-même des politiques parce qu'elle devrait mobiliser ses budgets pour financer d'autres structures.

Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à votre proposition car j'imagine l'évolution des choses : on créerait éventuellement une intercommunale pour les piscines, une autre pour des salles culturelles, une autre encore pour des salles de cinéma et enfin, une intercommunale pour gérer les terrains des clubs de pétanque. Il faut prendre garde à cette dérive. On mettrait le doigt dans une politique qui déstructure un pouvoir régional, que nous devons affirmer.

Le problème va donc se poser.

Première hypothèse : la région travaille comme pouvoir subsidiant et respecte l'autonomie des dix-neuf communes. Dans ce cadre, n'importe quel conseil communal peut estimer qu'une infrastructure doit être développée sur son territoire. Que vous ou moi soyons d'accord ou non n'a aucune importance. La loi communale permet à quelque pouvoir communal que ce soit de présenter un dossier d'infrastructure et certainement dans le domaine sportif. Le tout est alors de voir si le pouvoir subsidiant retient le dossier. Mais, aujourd'hui, vous ne pouvez rejeter un dossier sans être accusé du fait du prince.

Dans le cadre du budget 2004, je proposerai ce que j'appelle le cadastre des infrastructures au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, qui devra, à ce moment-là, déterminer, avec l'accord de la Conférence des bourgmestres, si l'on peut développer tel ou tel type d'infrastructure dans *le Hinterland* d'un certain nombre de communes.

Mais ce cadastre est nécessaire, et vous ne pouvez l'obtenir que si, dans l'exposé des motifs d'un budget des Voies et Moyens, le Parlement soutient cette initiative et si, ayant obtenu l'accord du Parlement, vous pouvez le négocier avec la Conférence des Bourgmestres. Vous obtiendrez alors un cadastre opérationnel.

M. Joël Riguelle. — On l'attend depuis des années.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous rappelle que je viens seulement d'arriver.

M. Christos Doukeridis. — Vous allez nous dire que vous ne pouvez rien faire parce que vous venez d'arriver.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas dit cela. Au contraire. J'essaie, sur la base d'une interpellation particulièrement riche sur le fond, de voir comment nous pouvons progresser dans ce dossier.

Si un cadastre fait l'objet d'un accord et est retenu, il faudra examiner les possibilités de financement des infrastructures sportives. Il faudra retenir, comme cela peut se faire ailleurs à certains moments, une formule pluriannuelle d'investissements qui garantira aux communes que les investissements seront réalisés. En tant que ministre de tutelle, je préfère avoir un programme sur cinq ans, qui détermine, en accord avec les communes, que tel investissement démarrera en 2004 et que le suivant aura lieu en 2007 ou en 2008, plutôt que d'être confronté, comme je le serai en septembre, à un certain nombre de dossiers pour lesquels je serai obligé de faire des choix au « *vogelpik* » et de donner des explications que certains ne croiront pas, même si ma bonne foi ne pourra être mise en cause.

M. Bernard Ide. — Et dire que selon M. de Donnea, tout était fait à 98 %. Et voilà que vous, vous allez devoir choisir les dossiers au « *vogelpik* » !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il parlait de la déclaration gouvernementale. Grâce à Dieu, il y aura encore des élections, des gouvernements et des Parlements ! Il reste du travail à faire.

En résumé, j'exclus le recours à quelque formule institutionnelle que ce soit dans une situation, qui nécessite un accord politique beaucoup plus large. Je ne tiens pas à improviser en la matière.

Par ailleurs, nous serons, cette année, confrontés à un choix difficile dans les infrastructures sportives existantes.

Dans le cadre du financement d'aménagements particuliers, le gouvernement verra ce qu'il peut faire pour les piscines et la mise à niveau conformément aux règles sanitaires.

Enfin, la notion de cadastre devra être reprise dans l'épure budgétaire de 2004 afin que nous puissions l'activer et déterminer, à ce moment-là, en accord avec la Conférence des bourgmestres, la façon dont nous pourrions mener au mieux et dans la clarté une politique des infrastructures sportives pour l'ensemble des dix-neuf communes. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour une réplique.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je me réjouis qu'une modeste interpellation dans laquelle personne ne s'était inscrit ait quand même donné lieu à un débat intéressant. La réponse du Ministre-Président contenait en effet des éléments importants, tels que le monstre du Loch Ness que constitue ce fameux cadastre, que nous attendons avec une impatience non dissimulée. Je suis certain que nous l'aurons sur la table dans les mois à venir.

Que les choses soient claires. Il n'entre pas dans mes intentions ni dans celles du groupe CDH d'inviter le Parlement à construire des « machins » ingérables qui seraient des pouvoirs intermédiaires incontrôlables. Nous avons, au contraire, l'intention ici de dénoncer un problème qui deviendra criant dans les prochaines années celui des piscines. J'ai fait, il est vrai, allusion à d'autres infrastructures, auxquelles un débat mérite d'être consacré, mais les piscines communales constituaient bien entendu ma première préoccupation.

Nous avons eu un débat sur les hôpitaux. Pourquoi pas sur les piscines ? Je ne comprends pas très bien le raisonnement de M. Vervoort.

Les communes qui ne comptent pas d'hôpitaux seront peut-être amenées à assumer collectivement le déficit de cette institution. Si l'on peut l'aborder pour ce domaine-là, pourquoi pas pour les piscines ? Le danger à terme réside dans la fermeture de ces dernières et par extension l'abandon d'une mission de service public qui me semble essentielle.

Le rôle de coordination de la région me semble évident : appui aux communes, mise à niveau et pourquoi pas contrat-programme ? Dans le domaine culturel, neuf centres culturels sont reconnus par la Communauté française au niveau de la Région bruxelloise. Ces centres fonctionnent mais on n'entre dans les catégories 4, 3, 2, 1 bien connues que si, d'une part, il y a injection d'argent de la part de la commune. Dans ce cas, la Communauté française octroie une part et cela forme un ensemble cohérent en termes de gestion et de mission.

En ce domaine spécifique des piscines, il importe, selon moi, de ne pas trop attendre, car les conséquences financières à terme seront beaucoup plus lourdes à supporter. Je rappelle que le CDH est en faveur de l'autonomie communale mais pas à n'importe quel prix. Il ne faut pas non plus faire preuve d'un conservatisme exacerbé et empêcher de faire bouger quoi que ce soit. En effet, grâce à un profond respect de l'autonomie communale, il est possible d'engager un débat sur la répartition des rôles des uns et des autres et donc des efforts financiers des uns et des autres. Tout ne doit pas être imputé au niveau régional ou communal. Il s'agit d'une question d'équilibre et surtout de services à rendre aux citoyens.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur Riguelle, c'est un débat extrêmement glissant que vous avez ouvert avec les autres infrastructures.

M. Joël Riguelle. — Absolument pas, il faut quand même avoir la responsabilité du débat !

M. Rudi Vervoort. — Possédez-vous un centre culturel néerlandophone sur votre commune ?

M. Joël Riguelle. — Oui !

M. Rudi Vervoort. — Combien coûte-t-il à votre commune ?

M. Joël Riguelle. — Moins que le centre culturel francophone !

M. Rudi Vervoort. — Zéro cent ! Telle est la réalité ! C'est cela le débat ! Si vous n'avez pas compris la finalité sur laquelle pouvait déboucher ce type de débat, continuez dans cette voie !

M. Benoît Cerexhe. — On ne peut pas se réfugier derrière le débat communautaire pour ne pas poser les questions fondamentales de l'articulation des compétences entre les communes et la région, Monsieur Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — En ce qui concerne les bibliothèques, c'est la même chose !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais dire à M. Riguelle, car cela se situe dans la ligne de l'appréciation concrète de ce sujet qu'une comparaison entre un contrat-programme culturel et pour des piscines, il y a une difficulté majeure : les contrats-programmes concernent la mise en œuvre d'une programmation qui correspond à la création d'une activité de type culturel. Vous partez du point zéro pour produire quelque chose. Il ne s'agit donc pas de contrats-programmes de fonctionnement à proprement parler.

Ils nécessitent une programmation et donc une création. Or, avec les piscines, vous n'allez pas avoir de création. Vous êtes purement dans le fonctionnement et, dans ce cas, vous ne pouvez absolument pas envisager un contrat-programme équivalent à ce que l'on connaît dans le domaine culturel. Je me permets de vous tenir de tels propos en fonction de mon expérience municipale. En effet, tout municipaliste et tous ceux qui exercent ou ont exercé une fonction de bourgmestre pourront vous l'indiquer : vous n'aurez jamais de quelque tutelle que ce soit, y compris dans d'autres régions, la possibilité d'envisager cette solution. Vous ne l'aurez pas non plus dans le chef même de la Communauté française, car cela correspond à un fonctionnement qui doit être assuré par le pouvoir organisateur étant donné que vous ne générez pas de boni par rapport à l'investissement de base.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATIE VAN DE HEER RUFINGRIJPTOT DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE STATEN-GENERAAL VOOR DE VERKEERSVEILIGHEID »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. RUFIN GRIJP A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES ETATS GENERAUX DE LA SECURITE ROUTIERE »

Discussion

De heer Rufin Grijp. — Mevrouw de Voorzitter, in mei 2001 gaf de federale minister van Vervoer het startschot voor de Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid om de doelstellingen van de Europese Commissie in de praktijk om te zetten. In haar witboek « Het Europese vervoersbeleid tot het jaar 2010 » streeft de commissie naar een daling van 50 % van het aantal verkeersdoden op de wegen tegen 2010.

In februari 2002 beval de Staten-Generaal een vermindering aan van 50 % van het aantal « doden 30 dagen » — dat is een vakterm — tegen 2010 ten opzichte van 1998, 1999 en 2000. Dat komt neer op een vermindering tot 7 doden in 30 dagen op 100.000 inwoners in 2010, vergeleken met meer dan 14 in de periode 1998-2000. Met die doelstelling schaaft België zich achter de streefcijfers van de Europese Commissie.

De federale Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid resulteerde in een reeks aanbevelingen en voorstellen van maatregelen, in verband met overdreven en onaangepaste snelheid, rijden onder invloed, vermoeidheid aan het stuur, rijopleiding, verkeersreglement, gordelopdracht en gebruik van veiligheidsuitrustingen, infrastructuur en hoge-risicozones, aangepaste infrastructuur, actieve en passieve veiligheid van voertuigen en slachtofferhulp. Die maatregelen moeten ertoe bijdragen dat België de vooropgestelde doelstelling bereikt.

Tijdens de officiële voorstelling van de acties op 25 februari 2002 hebben de federale en gewestelijke ministers, waaronder uiteraard het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vertegenwoordigd door minister Chabert en staatssecretaris Delathouwer, beloofd alles in het werk te stellen om de doelstellingen te bereiken. Verkeersveiligheid is immers een van de kerntaken van de overheid. Het maatschappelijke probleem van de verkeersonveiligheid zal in de toekomst ook politiek steeds meer aandacht krijgen.

Verkeersveiligheid komt niet vanzelf tot stand. Daarom zal de overheid meer dan ooit een sturende rol moeten spelen. Federaal en gewestelijk doen zij dat onder meer door een Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid in het leven te roepen. De gewestelijke Staten-Generaal wil niets anders dan concreet op het terrein acties uitwerken met het oog op een vermindering met 50 % van het aantal verkeersdoden op onze wegen tegen 2010.

Rekening houdend met de complexiteit van de problematiek van de verkeersveiligheid heeft men de taken toevertrouwd aan drie werkgroepen. In mei 2003 antwoordde de staatssecretaris op de interpellatie van mevrouw Byttebier dat de drie werkgroepen nog in volle bespreking waren. Kan de staatssecretaris ons vandaag meedelen welke conclusies of aanbevelingen de werkgroepen hebben voorgesteld om onder meer het aantal ongevallen door overdreven of onaangepaste snelheid te verminderen ?

Mevrouw Byttebier wees ook in haar interpellatie op het gebrek aan beschikbare statistische gegevens. Uit de statistieken met betrekking tot de verkeersveiligheid blijkt een aanzienlijke daling van het aantal verkeersslachtoffers in België. Op het niveau van het Brussels Gewest moeten de cijfers uiteraard voorzichtig worden bekeken. Het gaat namelijk om zeer lage cijfers. In ons gewest zijn er verhoudingsgewijs weinig doden vergeleken met de rest van het land. Ons gewest telt immers weinig wegen waar hoge snelheden toegelaten zijn. We zouden hieruit kunnen besluiten dat de verkeersveiligheid toeneemt. Zijn dergelijke lage cijfers wel betrouwbaar ? Is er vooruitgang geboekt op het vlak van de gegevensverzameling ?

De groepen werken dus aan voorstellen, opties en concrete acties en de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid is in het leven geroepen om het beleid te ondersteunen, een beleid met duidelijke doelen voor ogen, maar waarvan de beleidsmakers zich nu afvragen via welke weg die best gerealiseerd kunnen worden. Een groot aantal actoren — de gemeenten, drukkingsgroepen, onderzoekscentra — werd gevraagd vrijwillig deel te nemen en zich te engageren. Wij zouden niet graag zien dat de kennis en de ervaring, de contacten en samenwerkingsverbanden uit de werkgroepen na de Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid in september 2003 verloren zouden gaan. De investering van mensen en verenigingen moet in een vaste, permanente vorm worden gegoten. In Vlaanderen is het bijna traditie geworden steunpunten op te richten die het beleid kunnen schragen : de Vlaamse steunpunten voor Beleidsrelevant Onderzoek werden opgericht, omdat de Vlaamse regering nood had aan beleidsrelevant wetenschappelijk onderzoek met langetermijnperspectief. Dat geldt ook voor de verkeersveiligheid. Landen die het veilig willen spelen, bestuderen hun mobiliteit ! De steunpunten zijn opgericht als een interuniversitair samenwerkingsverband van onderzoeksgroepen en -instellingen. Zij moeten het beleid wetenschappelijk ondersteunen op het vlak van kennisverwerving, vertaling en toepassing. De strategische doelstellingen zijn beleidsondersteuning, ontwikkelen van beleidsinstrumenten, opzetten en uitvoeren van controle en monitoring, opzetten van toegepast wetenschappelijk onderzoek en methodologieontwikkeling.

Welke vorm ziet de staatssecretaris voor de opvolging van de Staten-Generaal ? Hoe zal hij de werkelijke deelname van de gemeenten en het parket verzekeren ? Hoe zal hij ervoor zorgen dat de politiek op het vlak van de verkeersveiligheid ook na 2003 een degelijke ondersteuning blijft genieten ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Mme Byttebier se proposait d'aborder ce problème au mois de juin. Elle n'est malheureusement plus là, mais M. Grijp l'a très bien fait.

La sécurité routière est un sujet qui préoccupe énormément les familles. Un sondage effectué auprès de six mille personnes a montré que leurs motifs d'inquiétude étaient, en premier lieu, la vitesse inadaptée sur les routes — 65 % des personnes interrogées — en deuxième lieu les cambriolages — 61 % — en troisième lieu l'agressivité dans la circulation — 55 %. Tous les autres scores étaient inférieurs à 40 %. Nous nous apercevons donc immédiatement que deux tiers des paramètres les plus fréquemment cités relèvent de la sécurité routière. En cette matière, Mme Durant s'était assignée l'objectif d'arriver à 50 % des victimes en moins en 2010 et à 30 % des victimes en moins dès 2006. Les régions se sont associées à cet

objectif mais, à défaut de données statistiques fiables, il est impossible de mesurer les progrès accomplis, d'où la pertinence des questions posées par M. Grijp. En Région bruxelloise, du fait que la région est en même temps une ville, la ville protège les gens. Les dernières statistiques disponibles mentionnent 2.707 accidents corporels sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale — ce qui est proportionnellement beaucoup moins que dans les deux autres régions — 44 décès dès 30 jours et 239 décès dès 30 jours plus blessés graves. Au total cela fait 240 familles dont la vie aura été bouleversée du jour au lendemain en 2000 et sans doute de façon irrémédiable.

A la suite de mon interpellation du mois de mars 2002, M. Delathouwer nous avait promis d'organiser des états généraux tout en attirant notre attention sur le fait que Mme Durant avait mis dix mois pour organiser les états généraux fédéraux. Ici, à la région, cela fait tout de même dix huit mois que M. le secrétaire d'Etat nous a fait cette promesse. J'espère par conséquent qu'il va nous annoncer que les états généraux régionaux se tiendront prochainement. Le plus tôt sera le mieux si nous voulons atteindre les objectifs fixés pour 2006 et 2010. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, notre groupe CDH s'inscrit bien volontiers dans le débat concernant la concrétisation sur notre territoire des objectifs définis lors des états généraux de la sécurité routière en 2001. La prise de conscience au niveau des autorités est réelle depuis plusieurs années et le refus de la fatalité doit conduire à des mesures concrètes à tous les niveaux de pouvoirs. S'il est exact de dire que la réponse à donner à cette problématique peut se heurter à la multiplicité des intervenants, il revient aux mandataires publics de mettre tout en œuvre pour que ce ne soit pas un prétexte à l'inaction, ce serait regrettable.

La norme du code de la route relève du niveau fédéral et doit à notre sens rester à ce niveau afin d'assurer l'homogénéité de cette norme sur un territoire aussi exigu que notre territoire national. Et au contraire de certains qui avancent l'hypothèse de la régionalisation et la perspective d'un puzzle indéchiffrable pour l'utilisateur, le groupe CDH, à cet égard, plaiderait plutôt pour une uniformisation de la norme au niveau européen.

Quoi qu'il en soit, la région et les communes ont en main les clés essentielles d'une plus grande sécurité dans notre environnement urbain. Dans ce cadre, la tenue d'états généraux régionaux de la sécurité routière devrait permettre de mettre les énergies et les compétences en commun dans l'avenir. Nous sommes maîtres de nos décisions et nous devons assumer nos responsabilités dans le cadre institutionnel qui est le nôtre aujourd'hui.

A titre d'exemple, la sécurisation des abords des écoles fait l'objet de contacts entre la région, le ministre Chabert particulièrement, et les établissements situés sur les voiries régionales. C'est un bon point mais il faut accélérer les choses. Les moyens financiers existent, mais il faut les utiliser. Dans une commune que je connais bien, j'ai vu successivement deux ministres se faire écraser les pieds par les automobilistes, sur le même carrefour, sans pour autant que l'on ait mis la moindre peinture ou la moindre pierre au sol. Je veux parler de M. Eric André et de M. Jos Chabert, à qui on a fait faire le même

tour et courir le même danger. Or, rien n'a bougé depuis lors. Hier par contre, nous avons eu un échange de vues sur les zones 30 qui permet d'espérer un progrès dans ce domaine. Je compte sur votre volonté politique Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour que les choses avancent aussi en la matière.

Ce n'est qu'un début et il reste encore beaucoup à faire pour que les usagers, et les automobilistes en particulier, retrouvent des comportements respectueux des autres et des usagers les plus faibles en premier lieu.

Je rappelle que j'ai déposé, au nom de mon groupe, il y a quelque temps, une résolution visant à créer des chèques taxis pour les jeunes qui a malheureusement été rejetée par cette assemblée malgré un intérêt marqué par de nombreux collègues pour cette proposition. On ne peut tenir à la fois un discours prônant une plus grande sécurité des usagers les plus faibles et par ailleurs, montrer une grande frilosité lorsqu'il s'agit de mettre des solutions concrètes en œuvre. Les discours c'est bien, les actes c'est mieux. C'est ce qu'attendent les citoyens avant tout. Quoi qu'il en soit, la sécurité routière reste une préoccupation première pour le CDH. Je serai donc attentif, au nom de mon groupe, à la réponse que le secrétaire d'Etat voudra bien apporter à toutes ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, en réponse aux deux derniers intervenants et particulièrement à M. Ide, je voudrais dire que le but de l'opération, à la suite des états généraux, était bien de concrétiser un certain nombre d'objectifs à atteindre au niveau fédéral et ce en collaboration avec toutes les autorités, qu'elles soient fédérales, régionales, judiciaires ou autres. Pour appliquer des mesures, il convient de réunir autour de la table un certain nombre d'autres acteurs au niveau régional, donc à notre niveau. Vous n'ignorez pas qu'un certain nombre d'engagements doivent être appliqués par des acteurs qui n'étaient pas signataires, au niveau des états généraux fédéraux. Pour ma part, je ne me focalise pas sur un *timing* mais mon but est bien de finaliser les dossiers. En réponse à la dernière interpellation de Mme Byttebier, j'avais annoncé que dans le courant des mois suivants, sur la base des constats des groupes, il y aurait encore une discussion avec les différentes autorités et vous aurez tous compris qu'il s'agit des communes. M. Riguelle a dit que finalement, nous sommes maîtres de nos actions. C'est exact pour ce qui concerne nos compétences. Cependant, en matière de sécurité routière, un certain nombre d'acteurs sont bien plus importants que nous et c'est précisément le cas des communes. Je ne cherche pas à être péjoratif en ce qui concerne Eric André ou Jos Chabert, mais il est vrai que pour réaliser des choses, il faut forcément se mettre autour de la table et convaincre les gens.

(*M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

C'est précisément ce que nous sommes en train de faire.

Soyez rassurés, vous aurez déjà pu constater que, lorsque nous lançons quelque chose, nous finissons toujours par atteindre notre but.

M. Bernard Ide. — Vous avez déjà une date à nous proposer ?

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Oui, en principe ce sera en octobre, pour autant que nous puissions encore réunir les autorités autour de la table dans le courant du mois de septembre. J'avais d'abord dit que j'espérais finaliser le dossier pendant la semaine de la mobilité, mais ce sera très difficile, étant donné les circonstances. Il me semble que l'on peut véritablement espérer finaliser les états généraux bruxellois fin octobre ou début novembre. C'est en tout cas mon souhait.

De heer Grijp heeft drie reeksen vragen gesteld. De eerste reeks betreft de statistieken. Er is inderdaad een probleem bij de opmaak ervan. Een bijkomend probleem is de vergelijking van verschillende periodes. De tweede reeks vragen handelde over de werkgroepen. Ik zal een paar concrete voorbeelden geven van voorstellen die nu ter tafel liggen. Achter sommige ervan kan ik mij niet scharen en die zullen ongetwijfeld aanleiding zijn voor een politieke discussie. Ten derde heeft hij gevraagd hoe de aanbevelingen in de praktijk zullen worden omgezet. Het is zeker de bedoeling dat de gewestelijke Staten-Generaal resulteert in afspraken met de gemeenten, het parket en de politiezones over het te voeren beleid.

Laat ik beginnen met de statistieken. De gegevens met betrekking tot de verkeersongevallen komen van het Nationaal Instituut voor de Statistiek, dat de gegevens op zijn beurt ontvangt van de federale en lokale politie. De gegevens worden daarna door het Belgisch Instituut voor de Verkeersveiligheid, het BIVV, verspreid.

Binnenkort wordt de codering van de formulieren voor ongevallen geïnformatiseerd, wat het makkelijk maakt om de ongevallen van nabij te volgen. Op langere termijn zal het formulier herzien worden. Bepaalde federale werkgroepen buigen zich op het ogenblik over de aan te brengen wijzigingen. Het Brussels Bestuur voor Uitrustingen en Vervoer, het BUV, beschikt sinds enkele maanden over alle brutogegevens van 1991 tot 2000. De administratie zal die gegevens zelf kunnen gebruiken. Die gegevens zeggen evenwel niets over de precieze plaats van de ongevallen. In het algemeen moeten we de politieke wijzen op het belang van de plaats van de ongevallen. Die moet zeker in de codering worden opgenomen.

De gegevens van het NIS of het BIVV slaan enkel op de ongevallen met lichamelijke letsels, die door de overheid werden vastgesteld. De daarstraks aangehaalde cijfers zijn correct, maar zijn slechts een deel van de werkelijkheid. Daarnaast zijn er de ongevallen met enkel materiële schade en de ongevallen met lichamelijke letsels, die niet door de overheid werden vastgesteld. Tot die categorie behoren heel wat ongevallen waarbij voetgangers en fietsers betrokken zijn. In België zijn de vastgestelde ongevallen goed voor ongeveer 1/3 van alle ongevallen en het cijfer voor de voetgangers en fietsers betreft iets meer dan een 1/10 van de ongevallen. De cijfers komen uit de nationale mobiliteitsenquête van 1999. Het fenomeen van onderwaardering ziet men overal in Europa. Wie lichtjes wordt aangereken, door een auto, is niet verplicht daarvan aangifte te doen bij de politie.

De werkgroep Statistieken van de federale Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid onderzocht ook andere mogelijkheden om gegevens over ongevallen te verkrijgen, bijvoorbeeld van verzekeringsmaatschappijen. Ook daar rijzen er vragen, met name in verband met de toegang tot die gegevens en de centralisatie ervan.

Er is geen reden om de aanzienlijke daling van het aantal ongevallen in twijfel te trekken, aangezien de methodologie niet is gewijzigd. Door de politiehervorming is het echter mogelijk dat bepaalde ongevallen niet werden geregistreerd. Dat zou enkel gelden voor 2001 en 2002, terwijl de daling reeds voordien werd vastgesteld. Bovendien heeft het NIS een dubbele controle uitgevoerd met de gemeenten. Dat de cijfers dalen is natuurlijk een goede zaak. Uit een vergelijking tussen onze cijfers en die van onze Nederlandse bureaus blijkt dat wij dubbel zoveel doden en zwaargewonden tellen. In het algemeen boeken de landen die een kordaat beleid voeren om het aantal verkeersongevallen te verminderen, betere resultaten dan wij.

Ten tweede, hoever staat het werk in de werkgroepen en hoe zien wij de werkwijze van de gewestelijke Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid? Uiteraard zie ik evenmin als de heer Grijp graag dat de kennis en de ervaring, de contacten en de samenwerkingsverbanden uit de werkgroepen na september 2003 verloren zouden gaan. Ik kan hem reeds geruststellen. Bepaalde maatregelen die tijdens de besprekingen werden voorgesteld, zijn reeds uitgevoerd. We wachten dus niet op een of ander mooi plannetje. Ik denk onder meer aan het gebruik van verkeersborden met wisselende boodschappen in tunnels bijvoorbeeld. Daar zijn er reeds mededelingen ter beschikking die kunnen worden gebruikt om de chauffeurs te sensibiliseren of de campagnes van het BIVV te ondersteunen.

Net als de heer Grijp vind ik dat de debatten zeer verrijkend waren en dat de notulen van de vergaderingen niet altijd de etappes weergeven die leidden tot de verwerping of goedkeuring van een voorstel van de werkgroepen. De argumenten die ten grondslag liggen van de beslissingen zijn uiteraard nuttig voor andere doeleinden. Het kan niet de bedoeling zijn dat het wiel weer wordt uitgevonden. Daarom heb ik gevraagd om de besprekingen en argumenteringen in synthesevorm weer te geven. Het BIVV, de VSGB of de Vereniging voor Steden en Gemeenten van Brussel, het BUV en mijn kabinet werken nu aan de opmaak van dat document in de vorm van fiches. De bedoeling is een fiche per voorstel met de besproken argumenten te maken alsook een evaluatie met verschillende criteria om de doeltreffendheid, de kosten van de technische haalbaarheid en het nodige personeel te bepalen en de actoren aan te duiden voor de uitvoering van elke maatregel. Referenties naar reglementaire of programmatische documenten zullen bij die praktische informatie gevoegd worden, zodat een argumentenlijst ter ondersteuning van het voorstel en de middelen, evenals een lijst van de middelen — mobiliteitsconvenant, veiligheidsplan van de politiezones, de federale campagnes van het BIVV met gewestelijke inbreng enzovoort — kunnen worden opge maakt. De actoren die de voorstellen zullen moeten uitvoeren, de gemeente, de politie, het gewest en de federale overheid, zullen van de fiches gebruik kunnen maken. Een map Verkeersveiligheid met al die fiches zal aan alle deelnemers aan de academische zitting van de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid in oktober worden uitgedeeld.

Hoever staan de werkzaamheden in de werkgroepen? Ik heb alvast gevraagd dat de fiches die zij opstellen, zo concreet mogelijk de voorstellen becijferen. Enkele voorbeelden. De werkgroep Snel

heid en Alcohol heeft op het vlak van de technische preventie aanbevolen om zich niet toe te spitsen op de snelheidsbegrenzers, de ISA-systemen, maar eerder het gebruik van de zwarte dozen te promoten. Die aanbeveling zal gepaard moeten gaan met een evaluatie van de kosten en de doeltreffendheid van de maatregel.

De werkgroep Infrastructuur en Stedenbouw schuift, rekening houdend met de criteria inzake doeltreffendheid op het vlak van verkeersveiligheid, kosten en technische of politieke haalbaarheid een aantal doeltreffende en niet dure maatregelen naar voren. Ik verwijs voor de details naar mijn antwoord in de commissie op de interpellatie van de heer Riguelle over de zones 30. Ik herinner eraan dat we zowel in het Iris-plan als in het gewestelijk ontwikkelings- en bestemmingsplan hebben vastgelegd dat alle wegen van het wijknetwerk moeten worden omgevormd tot zones 30, voetgangerszone en tot residentiële zones waar de snelheid beperkt wordt tot 30 kilometer per uur. Ik laat de gewestwegen en de prioritaire wegen buiten beschouwing. Die vastlegging betreft 77 % van het wegennet. Dat zal meer rust brengen in onze stad, ze leefbaarder maken en veiliger voor onze kinderen en senioren en de vervuiling verminderen. Overigens zijn de meeste inwoners voorstander van zones 30 tenminste in hun wijk. Alleen is nooit bepaald tegen wanneer dat moet worden gerealiseerd. De federale Staten-Generaal heeft beslist dat voor 60 % van de scholen de schoolomgeving een zone 30 moet worden en dat 75 % van de wegen van het wijknetwerk eveneens een zone 30 moet worden tegen het einde van de gemeentelijke legislatuur of 2006. Die doelstelling hebben de gewesten meeondertekend.

Ik bereken dat even voor het Brussels Gewest. Aangezien 77 % van het gewestelijk wegennet gelegen is in de bebouwde kom en we volgens de federale doelstelling 75 % van de wegen van het wijknetwerk in zone 30 moeten omvormen, dan is onze doelstelling dat we nagenoeg 60 % moeten kunnen omvormen tot zone 30. Vandaag is reeds 5,6 % van de wegen tot zone 30, residentiële wijk of voetgangerszone omgevormd. Bijgevolg moeten we tegen 2006 nog 55 % van de wegen omvormen tot zone 30. Het is alvast de bedoeling dat de gewestelijke werkgroep afspraken maakt in september met de burgemeesters, afspraken die in oktober formeel bij de sluiting van de gewestelijke Staten-Generaal worden ondertekend. Hetzelfde soort voorstel zal worden gedaan voor de maatregel ter begeleiding van de verplichte inrichting van het beperkt eenrichtingsverkeer. Hierdoor kunnen de gemeenten voor eenrichtingswegen rekenen op subsidies voor de inrichting van tweerichtingsverkeer voor fietsers.

Een ander voorstel van die werkgroep handelt meer bepaald over personen met een beperkte mobiliteit. De bedoeling is dat bij de plaatsing van nieuwe verkeerslichten er systematisch in een waarschuwingssysteem voor blinden of slechtzienden wordt voorzien. Een aantal systemen zal aan de wegbeheerders die verantwoordelijk zijn voor die inrichtingen, worden voorgesteld. Meestal gaat het om de gemeenten en het gewest. De maatregel zal worden uitgevoerd naarmate de verkeerslichten worden vernieuwd. Als indicator geldt het aantal kruispunten dat met dat systeem zijn uitgerust.

De werkgroep Sensibilisering en Educatie stelt onder andere het gebruik van verkeersborden met wisselende boodschappen, bijvoorbeeld voor de campagnes van het BIVV. Op federaal vlak heeft men de aanbeveling goedgekeurd om dergelijke borden ook in te zetten om enkel op bepaalde momenten de maximumsnelheid tot 30 kilometer per uur te beperken. In de schoolomgeving zou er dan bijvoorbeeld

een verkeersbord « zone 30 » actief worden net voor en na schooltijd. Dat vind ik een zeer slecht idee. Het moet, mijns inziens, de bedoeling zijn om zeker rond scholen eenvoudige stelregels te geven die bovendien altijd van toepassing zijn. Ik zal dus bij de werkgroep en bij de gewestelijke Staten-Generaal blijven pleiten — *quod non*; misschien volgt men mij niet — voor een ruime regeling.

Voorts raadt de werkgroep acties aan tegen onwettig parkeren met twee onderdelen, sensibilisering en repressie, en hij pleit voor schoolvervoerplannen in gemeenten. We zijn terzake al met projecten bezig. Als we de opmaak van bedrijfsvervoerplannen aan de bedrijven opleggen, dan moeten we dat zeker kunnen doen ten opzichte van de scholen. U merkt het : de meest doeltreffende voorstellen hoeven niet altijd de duurste te zijn.

Hoe zullen we de voorstellen in de praktijk omzetten en hoe zullen we de uitvoering ervan op de voet volgen ? Het laatste begeleidingscomité samengesteld uit vertegenwoordigers van de ministers, het parket en de conferentie van de burgemeesters, zal vóór de academische zitting de maatregelen verwerpen of goedkeuren. Voorts zal het de nodige middelen voor de goede uitvoering ervan vrijmaken. Daar sta ik op, anders blijft het bij praten.

Ik sluit mij gedeeltelijk aan bij de vraag naar de oprichting van een beleidsondersteunend orgaan. Een dergelijke bevoegdheid moet ook op Brussels niveau bestaan, maar enkel op administratief vlak en in coördinatie met het Onderzoekscentrum voor Verkeersveiligheid van het BIVV. Het steunpunt Verkeersveiligheid werkt hoofdzakelijk rond drie thema's : sensibilisering, infrastructuur en statistische gegevens. Dat zijn nu net de thema's waarrond ook het BIVV werkt. Daarom hoeven we volgens mij in de eerste fase geen nieuw orgaan in het leven te roepen, dat dezelfde materies behandelt. Het voordeel van het BIVV is dat, naast het feit dat het toch al jaren ervaring heeft, het België vertegenwoordigt in tal van Europese en andere buitenlandse projecten. Doordat het BIVV de gewesten overstijgt, is het in staat om de verkeersveiligheidscijfers binnen de drie gewesten objectief te beoordelen en beleidsadviezen te formuleren aan de drie gewesten en het federaal niveau.

Ik ben relatief positief over de opvolging van de Brusselse Staten-Generaal, want tijdens de vergadering van het eerste begeleidingscomité hebben mijn collega-ministers op het belang van de verkeersveiligheid gewezen. Zij hebben zelfs voorgesteld dat de volgende Brusselse regering een minister of staatssecretaris voor de verkeersveiligheid benoemt ! Dat is een beetje van het goede te veel. Mijns inziens past die bevoegdheid best bij een minister van Mobiliteit.

De benoeming van een minister of staatssecretaris voor de verkeersveiligheid kan nooit volstaan. De federale overheid creëerde de federale commissie voor de Verkeersveiligheid, die de federale commissie voor het Wegverkeer vervangt, om de federale Staten-Generaal voor Verkeersveiligheid op te volgen. Ik heb onmiddellijk gezegd dat er eveneens een Brusselse commissie voor de Verkeersveiligheid moet worden opgericht. Alleszins pleit ik voor een volwaardige commissie. Ik denk immers dat een onafhankelijke commissie, samengesteld uit alle actoren die rond verkeersveiligheid werken, snellere en betere resultaten kan opleveren. Ik zal hieromtrent een voorstel indienen bij het begeleidingscomité.

Een ander voorstel is het oprichten van een afdeling Verkeerskunde binnen het BUV. Er bestaat op het ogenblik geen denktank binnen de gewestelijke administratie. Een afdeling Verkeerskunde, zoals er bij onze noorderburen ook één bestaat, is belast met het formuleren van beleidsadviezen, ook op het vlak van verkeersveiligheid. Het vademecum Fietsvoorzieningen is een voorbeeld van een van de realisaties van de afdeling Verkeerskunde in Nederland. Zo'n afdeling zou op het administratief niveau de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid moeten opvolgen. Ik zal mij niet vastpinnen op een datum, maar het is zeker mijn bedoeling om resultaten te boeken.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord.

De heer Rufin Grijp. — Mijnheer de Staatssecretaris, ik dank u voor het volledig antwoord. Voornamelijk ben ik gecharmeerd door uw verklaringen over de zones 30. Er is nog een lange weg af te leggen. Denkt u nog iets te kunnen verwezenlijken vóór het einde van de legislatuur?

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer Grijp, ik was er niet zeker van dat de keuze om de zone 30 te veralgemenen wel politiek gedragen werd.

Hoewel het nagestreefde percentage van zones 30 in verschillende plannen was goedgekeurd, bleven sommige collega-ministers daar vragen bij hebben. Sommigen dachten dat de gemeenten daar niet bijzonder happig op zijn. Welnu, in de praktijk blijkt dat reeds 15 van de 19 gemeenten ingaan op de subsidieregeling voor gemeentelijke plannen ter invoering van de zones 30. Daarin tekenen zij uit waar en wanneer zij de zones 30 op hun grondgebied zullen realiseren. Brussel, Sint-Joost-ten-Node, Sint-Pieters-Woluwe en Ukkel doen geen beroep op die subsidie, omdat ze al langer bezig zijn met plannen rond de zones 30.

Vier tot vijf jaar geleden was slechts 1 % van de wegen in het Brussels Gewest zone 30. Vandaag is dat 5,6 % en bovendien blijkt dat heel wat gemeenten nagenoeg klaar zijn met de implementatie van de zone 30 op hun grondgebied, waardoor we op enkele maanden tijd een percentage van 10 tot 15 % zullen halen. Er is dus binnenkort één derde van de weg afgelegd. Overigens, een van de gemeenten heeft uitgeteld dat, mocht het slagen in zijn voornemen om van vier wijken op zijn grondgebied een zone 30 te maken, 60 % van zijn grondgebied tot zone 30 zal zijn omgevormd. Een aantal gemeenten gaat dus fors vooruit.

Ik moet toegeven dat het streefdoel mij een kolossale opgave leek. Ik vreesde dat we die nooit tot een goed einde zouden kunnen brengen. Vandaag ben ik veel positiever gestemd dan twee jaar geleden. De meeste Brusselaars zijn nu vragende partij en de gemeentebesturen beseffen, willen ze dicht bij hun bevolking staan, dat ze daarop moeten ingaan.

Mijnheer de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA SUITE DONNEE PAR LES DIFFERENTES PARTIES CONCERNEES AU PROJET D'ACCORD RELATIF AU RESEAU EXPRESS REGIONAL »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE UITVOERING DIE DE VERSCHILLENDE BETROKKEN PARTIJEN GEVEN AAN DE ONTWERP-OVEREENKOMST MET BETREKKING TOT HET GEWESTELIJK EXPRESNET »

Mijnheer de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad werd reeds herhaaldelijk gedebatteerd over het Gewestelijk Expresnet. Er bestaat binnen de Raad, net als binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, een zeer ruime consensus over de absolute noodzaak om zo snel mogelijk werk te maken van de uitbouw van het GEN. Ook onder de politieke verantwoordelijken in de beide andere gewesten en op federaal niveau zou daarover een consensus bestaan.

Het GEN is van groot belang, zowel voor Brussel als voor Vlaanderen en Wallonië, omdat het een onmisbaar instrument is voor het ontwarren van de mobiliteitsknoop in en rond Brussel. Niet alleen de meeste politieke verantwoordelijken, maar ook de sociaal-economische actoren zijn het daarover roerend eens. Het is daarom des te merkwaardiger dat er steeds nieuwe indicaties zijn die aantonen dat de realisatie van het GEN niet vordert.

Op 7 januari 2003 kwam er binnen het Uitvoerend Comité van de ministers van Mobiliteit een akkoord tot stand over een ontwerp-overeenkomst inzake het GEN, met het doel het GEN-project zo vlug mogelijk van start te doen gaan. De minister van Openbare Werken en Verkeer verklaarde op 21 februari jongstleden in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad dat de ontwerp-overeenkomst zou worden omgezet in een formeel samenwerkingsakkoord.

Een overeenkomst is natuurlijk maar zoveel waard als het engagement van de partners die ze afsluiten. Op 19 juni 2003, dus bijna zes maanden na het tot stand komen van de overeenkomst, antwoordde de Vlaamse minister van Mobiliteit op een vraag in het Vlaams Parlement dat deze overeenkomst nog steeds niet door alle partijen is ondertekend. Als alle betrokkenen de overeenkomst waarmee ze hebben ingestemd, na zes maanden nog niet hebben ondertekend, hoever staat het dan met de uitvoering ervan?

Uit hetzelfde antwoord van de Vlaamse minister van Mobiliteit bleek tevens dat hij van plan is om de overeenkomst, zodra ze door alle partijen is ondertekend, ter instemming aan het Vlaams Parle-

ment voor te leggen. Daartoe heeft hij reeds een voorontwerp van instemmingsdecreet voorbereid.

Graag had ik van de minister vernomen of het klopt dat de overeenkomst inzake het GEN, daterend van 7 januari 2003, van het Uitvoerend Comité van de ministers van Mobiliteit nog steeds niet door alle partners is ondertekend? Welke handtekeningen ontbreken er nog? Wat is het gevolg daarvan voor de uitvoering van het GEN-project. Blijft de streefdatum van einde 2005 voor de start van de eerste GEN-lijnen gehandhaafd? Is de Brusselse regering van plan om, net zoals de Vlaamse regering, met betrekking tot deze overeenkomst een ontwerp van ordonnantie ter goedkeuring aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad voor te leggen?

Mijnheer de Voorzitter. — Staatssecretaris Robert Delathouwer, die antwoordt namens minister Jos Chabert, heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, aangezien mevrouw Grouwels de vraag tot minister Chabert heeft gericht omdat hij wellicht sympathieker is dan ik, zal ik haar zijn antwoord voorlezen. Nochtans ben ook ik bevoegd voor deze materie.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Het is toch om het even tot welke minister ik mijn vraag richt aangezien de Brusselse regering uit één mond spreekt.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — We zullen zien wat minister Chabert heeft neergeschreven. U zult uit mijn gelaatsuitdrukking ongetwijfeld kunnen opmaken of ik het al dan niet met hem eens ben.

De heer Rufin Grijp. — Mijnheer de Staatssecretaris, we zijn vooral geïnteresseerd in de elementen waarmee u het niet eens bent.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — We zullen uw lichaamstaal goed in het oog houden!

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, neemt opnieuw plaats in de voorzitterszetel.)

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend sa place au fauteuil présidentiel.)

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ziehier het antwoord van minister Chabert.

« U weet allen dat ik steeds een van de voorvechters ben geweest van een snelle realisatie van het GEN ». Ik ben het daar helemaal mee eens. Onafgebroken heb ik — en ook ik — er bij de federale overheid op aangedrongen om concrete engagementen op te nemen ten einde de nodige investeringen voor het GEN-spooraanbod te garanderen. In dit verband heb ik trouwens steeds bepleit om in afwachting van deze investeringen de bestaande infrastructuur en het rollend mate-

riël maximaal te benutten om alvast te kunnen starten met een GEN in embryonale fase.

Ik betreurt dat de federale regering dit project tijdens de voorbije regeerperiode niet concreter heeft doen vorderen, maar ik koester tegelijkertijd de hoop dat de nieuwe federale regering die thans wordt gevormd, bij machte zal zijn de concrete engagementen van de federale Staat uit te voeren.

In de eerste plaats is er het GEN-akkoord tussen de federale overheid en de gewesten, waarnaar u verwijst. Het akkoord is sinds april van dit jaar formeel goedgekeurd door alle regeringen van dit land. Wij hebben geen weet van eventuele handtekeningen die nog zouden ontbreken. In ieder geval gaan we ervan uit dat het akkoord door alle partijen zal worden gehonoreerd aangezien het door alle regeringen werd goedgekeurd.

Wat het statuut van het akkoord betreft, heb ik er steeds voor gepleit het de vorm van een samenwerkingsakkoord te geven. Hierover kon evenwel geen overeenstemming worden bereikt met de andere partners. De Vlaamse regering was geen voorstander van een samenwerkingsakkoord. Vandaag stellen we vast dat uitgerekend de Vlaamse regering haar standpunt eenzijdig heeft gewijzigd en het akkoord uiteindelijk toch ter goedkeuring aan haar parlement wil voorleggen.

Belangrijker dan de vraag naar het standpunt ter zake van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is de vraag welke houding de federale overheid in deze aangelegenheid zal aannemen. De budgettaire engagementen die aanleiding kunnen geven tot het al dan niet kwalificeren van dit akkoord als een samenwerkingsakkoord, liggen immers veeleer op het niveau van het Vlaams Gewest, maar vooral ook van de federale overheid. Ik heb de minister van Vervoer en Mobiliteit, mevrouw Onkelinx, per brief naar het standpunt van de federale overheid gevraagd.

Even belangrijk voor de realisatie van het GEN is echter het samenwerkingsakkoord over het twaalfjarig investeringsplan van de NMBS. Hoewel dit akkoord door alle betrokken regeringen en parlementen van het land is goedgekeurd, maakt de eventuele herziening van dit plan momenteel het voorwerp uit van de formatiebesprekingen van de nieuwe federale regering.

Het spreekt voor zich dat de engagementen die de federale regering met dit samenwerkingsakkoord heeft aangegaan met betrekking tot de investeringen voor het GEN, net zoals de andere investeringen die betrekking hebben op Brussel, volledig moeten worden nagekomen. Ik heb namens de regering een brief aan formateur Verhofstadt gericht om hem van dit standpunt op de hoogte te brengen.

Ten slotte kan ik u meedelen dat mevrouw Durant ons tijdens de gesprekken van eind april jongstleden heeft verzekerd dat de eerste twee lijnen wellicht niet met nieuw, maar met aangepast oud materiaal zouden rijden. De streefdatum blijft 2005. Tijdens de nachtelijke vergaderingen van 2001 met de federale regering hebben we erop aangedrongen dat de tien miljard BEF voor nieuw GEN-materiaal zouden worden gegarandeerd. De nota van de formateur vermeldt dat de afspraken ter zake moeten worden nageleefd. Zodra de investeringen voor nieuw GEN-materiaal zijn uitgevoerd, zal de rest volgen.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van een bijkomende vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Ik weet niet in welke zin ik mij ongerust moet maken. De heer Bossuyt, die momenteel bevoegd is voor deze materie in de Vlaamse regering, verklaart dat de Vlaamse partners de samenwerkingsovereenkomst nog niet hebben ondertekend. Bent u van oordeel dat het akkoord dat met de federale overheid werd afgesloten, het belangrijkste middel is om het GEN-project zo snel mogelijk concreet te realiseren ?

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — De houding van de Vlaamse regering moet worden gezien in het licht van de discussie met de NMBS. De Vlaamse regering heeft een aantal vragen gesteld waarop noch door de federale overheid, noch door de NMBS een afdoend antwoord is gegeven. Het gaat om sommige grote infrastructuurwerken, zoals de Ijzeren Rijn. Zolang de Vlaamse regering op dat vlak geen toegevingen krijgt, is ze niet bereid in andere domeinen te investeren. Dat is de kern van de zaak. Ik heb nergens vernomen dat de Vlaamse regering tegen de afspraken met betrekking tot het GEN zou zijn. Het zijn trouwens hun partijgenoten die thans op federaal niveau aan het onderhandelen zijn over een akkoord. In feite moet u uw vragen over die zaak tot de Vlaamse regering richten.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — We zullen dit dossier op de voet volgen. Ter informatie kan ik u meedelen dat ook in het Vlaams Parlement unaniem werd gepleit voor de realisatie van het GEN.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. MARC COOLS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES MODIFICATIONS DES LIGNES « DE LIJN » DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE WIJZIGINGEN VAN DE LIJNEN VAN DE LIJN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools pour poser sa question.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, outre la STIB, les sociétés wallonne et flamande de transport en commun (TEC et *De Lijn*) exploitent également des lignes de bus dans Bruxelles.

L'accord de coopération du 17 juin 1991 entre les trois régions impose, en cas de modifications importantes des lignes TEC et *De Lijn* dans Bruxelles, une concertation entre les gouvernements régionaux concernés. Les articles 3 et 4 de cet accord de coopération prescrivent explicitement les cas où un accord préalable entre les

régions concernées est requis pour une modification des lignes *De Lijn* ou TEC dans Bruxelles.

Le 1^{er} septembre 2002, *De Lijn* a procédé à une augmentation de l'offre sur ses lignes 145, 153, 154 et 155. Cette augmentation de l'offre ne devrait-elle pas, en vertu de l'article 4 de l'accord de coopération, faire l'objet d'une concertation et d'un accord préalable de la Région bruxelloise ? Il semble que oui.

L'extension intervenue des lignes 153, 154 et 155 ne devrait-elle pas également faire l'objet d'une concertation et d'un accord des gouvernements régionaux concernés ? Cela en vertu de l'article 3 de l'accord de coopération.

Lorsque la STIB prolonge une de ses lignes, elle doit, en vertu de l'article 5.4 de son contrat de gestion, respecter la procédure suivante :

- établir un dossier complet comprenant notamment les impacts sur l'environnement;
- l'avis de la région et des communes;
- la transmission du dossier pour accord du ministre de tutelle.

Une procédure similaire ne doit-elle pas être imposée aux TEC et à *De Lijn* lorsque ces sociétés modifient leur offre de transport à Bruxelles ?

Quelles mesures comptez-vous prendre, Monsieur le Ministre, pour que, à tout le moins, à l'avenir les dispositions de l'accord de coopération soient respectées ?

La STIB prépare actuellement un plan de réorganisation de son réseau bus. Il est souhaitable que celui-ci soit le mieux articulé possible avec les lignes du TEC et de *De Lijn* dans Bruxelles.

Pouvez-vous m'expliquer, Monsieur le Ministre, quelles initiatives vous avez prises ou vous comptez prendre pour qu'une concertation réelle s'instaure entre les trois sociétés de transport en commun ? Cela pour éviter par exemple deux lignes de deux sociétés différentes de transport en commun le long d'un même itinéraire.

N'estimez-vous pas anormal, Monsieur le Ministre, que le réseau *De Lijn* à Bruxelles ait été adapté sans concertation avec la STIB et sans que les communes aient été informées, donc sans que ces adaptations n'aient été réfléchies en fonction des options des deux opérateurs précités ?

Est-il logique que *De Lijn* exploite deux lignes totalement bruxelloises : la 134 : Vivier d'Oie-Gare du Midi et la 190 : Erasme-Centre de communication Nord ?

Ces lignes 134 et 190 ne devraient-elles pas être reprises par la STIB ? Cela d'autant plus que la ligne 134 *De Lijn* est doublée en grande partie par la ligne STIB 60 et que pour la ligne 190 de *De Lijn*, celle-ci sera doublée à partir du mois de septembre par le métro qui ira à ce moment jusqu'à Erasme ?

Plutôt que des doubles emplois, ne faut-il pas viser la complémentarité et encourager par exemple *De Lijn* à reprendre les lignes STIB 90 et 58 qui sortent de Bruxelles ?

De manière plus fondamentale, un organe de coordination entre des opérateurs au sein de Bruxelles et de sa grande périphérie ne devrait-il pas être créé ?

Je pense à une coordination entre la STIB, le TEC, *De Lijn* et la SNCB.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat, *loco* M. Jos Chabert.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, le 15 mai dernier, la direction de la société *De Lijn* a effectivement demandé à M. le ministre Chabert d'approuver l'adaptation de son offre sur le territoire de Bruxelles-Capitale que vous évoquez.

Un examen a fait apparaître que ces adaptations avaient été réalisées à partir du premier septembre 2002, tandis que la demande de la Société flamande datait seulement du 15 mai dernier !

L'offre globale introduite par ces adaptations s'élève à 13,29 %, soit une augmentation supérieure au seuil de 10 % dont question à l'article 4, § 2 de l'Accord de Coopération du 17 juin 1991 que vous citez.

Pour les lignes 145, 153, 154 et 155, l'offre par ligne dépasse le seuil des 25 % qui figure dans l'article 4, § 2 de l'Accord de Coopération. Conformément à l'article 4 de l'Accord de Coopération, il est prévu que dans les deux cas une concertation avec l'exploitant principal concerné — c'est-à-dire la STIB — est exigée. Celle-ci n'a pas eu lieu. De plus, il est indispensable dans les deux cas de prévoir un accord préalable entre les régions concernées, et cet accord n'est pas intervenu.

Pour ce qui concerne les lignes 153, 154 et 155, il s'agit clairement d'une extension du parcours. Conformément à l'article 4 de l'Accord de Coopération, les adaptations doivent également faire l'objet de concertations, de même que d'un accord préalable entre les gouvernements des régions concernées, règle qui n'a pas été respectée non plus.

Sans que le gouvernement se prononce sur le bien-fondé de leurs adaptations, je me dois de constater avec vous que celles-ci ont été mises en œuvre par *De Lijn* sans que l'on suive la procédure adéquate.

Par conséquent, le ministre Chabert a demandé par écrit à *De Lijn* et à son collègue flamand, M. Bossuyt, de suivre la procédure prévue par l'Accord de Coopération.

De plus, il les a priés de constituer un dossier y afférent, comme la STIB. En outre, il faut démontrer que la coordination est assurée avec l'offre de la STIB en tant qu'exploitant principal.

Quoi qu'il en soit, il est clair qu'une concertation davantage structurée entre les sociétés de transport est requise. Dès lors, nous

restons en faveur d'un organe de coordination entre les opérateurs qui travaillent à Bruxelles et dans la grande périphérie. Un tel groupe de coordination a récemment vu le jour dans le cadre de l'accord pour le RER. Les représentants de la STIB et de la région ont déjà été désignés et nous supposons que le groupe se réunira bientôt.

Je tiens à ajouter quelques remarques personnelles.

Vous avez fait remarquer que *De Lijn* est en train de refaire son réseau pas seulement en ce qui concerne ce qui précède mais également sur le *Brabant-Brussel Net* en complément de tous les travaux effectués au niveau du RER-rail-chemin de fer.

Comme vous le savez, dans le concept RER, au sens global, est aussi pris en compte le transport public, c'est-à-dire le TEC et *De Lijn*. Le TEC a déjà tenté d'instaurer des bus rapides tandis que *De Lijn* est en train de les développer. Donc, c'est une opportunité. On ne doit pas nécessairement se prononcer sur le fond mais il est clair que pour parler de complémentarité, il faut pouvoir le faire autour de la table.

De Lijn, semble avoir peur de cette discussion. Par ailleurs, je ne suis pas de l'avis de ceux qui ont trop souvent dit dans le passé qu'à la limite *De Lijn* devrait s'arrêter aux confins de la région. Il est clair que *De Lijn* et le TEC ont un objectif commun important, à savoir amener les navetteurs plus rapidement sur leur lieu de travail à Bruxelles puisque ce n'est pas uniquement le train qui pourra le faire.

Pour le reste, c'est une opportunité à saisir, surtout en tapant sur la table; c'est apparemment ce que M. Jos Chabert a fait.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Je remercie le ministre pour la lecture qu'il a faite de la réponse de M. Chabert et de ses commentaires additionnels.

Cela confirme bien ce que je pensais : les concertations et les accords n'ont pas eu lieu. Je ne peux donc qu'inviter le gouvernement à taper sur la table pour, qu'à l'avenir, cela puisse se faire. D'autre part, il faudrait plaider à nouveau pour que soient réunis autour de la table, les différents opérateurs et acteurs concernés dans le cadre d'une discussion pour l'avenir. Je pense notamment aux discussions relatives au plan réseau bus de la STIB. Il faudrait se coordonner avec les autres opérateurs.

Quant à la proposition que j'ai émise, — je n'ai pas entendu de réponse — mais je souhaite qu'elle soit examinée et discutée lorsque la Région bruxelloise aura des contacts avec *De Lijn*. Il faut pouvoir procéder à des échanges de ligne. Je n'ai jamais dit que *De Lijn* ne pouvait pas rentrer dans Bruxelles. Je propose au contraire que 2 lignes supplémentaires soient gérées par *De Lijn*, le 90 et le 58. Par contre, des lignes qui sont uniquement situées dans les limites des 19 communes — en l'occurrence le 134 et le 190 — devraient être reprises par la STIB et gérées dans le cadre général de son réseau.

Je souhaite que M. Chabert et vous-même, vous agissiez pour que cette concertation ait lieu et pour qu'il y ait vraiment une politique coordonnée, qui fait défaut actuellement entre les différents opérateurs. Je vous en remercie d'avance.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, CONCERNANT « LES INVESTISSEMENTS FUTURS POUR LA POLITIQUE DE L'EAU »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE TOEKOMSTIGE INVESTERINGEN VOOR HET WATERBELEID »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, tout le monde sait qu'un grand débat au sein de la Région bruxelloise a lieu sur sa capacité à financer la politique de l'eau dans les années à venir, notamment en lien avec les 40 milliards BEF que nous coûtera la station d'épuration des eaux du Nord de Bruxelles, de 2006 à 2026. Nous espérons que la Cour des comptes nous aidera à y voir clair bientôt, mais ce qui m'étonne, c'est que le ministre répète qu'à partir de 2006, il n'y aura plus d'autres investissements que celui relatif à la station Nord.

Or, dans un document produit par le ministre lui-même dans lequel il plaidait pour la rationalisation du cycle de l'eau en Région bruxelloise, il faisait la liste des ouvrages qui donneraient droit à une réduction future des droits de la TVA et ce, grâce au regroupement de la politique de la région au sein de l'hypothétique future intercommunale unique. J'espère qu'il n'y aura plus un certain Ducarme pour empêcher cette fusion à l'avenir !

Les investissements dont M. Gosuin a lui-même fait la liste seront-ils réalisés dans les trois ans, ce qui me semblerait difficile ? Si ce n'est pas le cas, il y a une certaine contradiction entre les déclarations successives de M. Gosuin. J'aimerais que ce dernier me donne des informations précises sur le montant et le calendrier des investissements que lui-même a décrits comme nécessaires et programmés par la région.

Je vais citer les 9 les plus importants en rappelant avec quelle intercommunale a été passée une convention pour ces ouvrages :

- collecteur du *Broebelaar* (convention avec l'intercommunale du Maelbeek);
- extension du réseau intercommunal de l'avenue de Tervueren (convention avec l'intercommunale de la Woluwé);
- station de pompage du Parc Malou (convention avec l'intercommunale de la Woluwé);

— étangs de retenue de Ganshoren (convention avec l'intercommunale du Molenbeek-Pontbeek);

— bassin d'orage de l'avenue du Comte de Jette (convention avec l'intercommunale du Molenbeek-Pontbeek);

— bassin d'orage du square Clémentine (convention avec l'intercommunale du Molenbeek-Pontbeek);

— bassin d'orage de la rue de Soierie (convention avec l'intercommunale de la Senne);

— bassin d'orage de la rue des Abbesses (convention avec l'intercommunale de la Senne);

— collecteur de délestage de la rue Saint-Denis (convention avec l'intercommunale de la Senne).

Il est clair que de nombreux investissements, je le devine, coûteux sont à prévoir dans les années à venir. Comment le ministre compte-t-il financer tout cela en parallèle avec la station d'épuration des eaux du Nord de Bruxelles ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je tiens avant tout à remercier l'honorable membre pour cette question qui met une chose essentielle en lumière : tous les travaux mentionnés relèvent de la responsabilité soit des communes, soit des intercommunales, et pas de la région. Ses obligations, la région y fait face sans aucune difficulté. Et si la région assume, depuis quelques années, le financement de certains travaux qui relèvent de la responsabilité exclusive des communes ou des intercommunales, c'est parce que celles-ci manquent de moyens. D'où l'intérêt de refinancer ces pouvoirs locaux par le biais de la rationalisation du secteur de l'eau.

Vous le savez, mon projet de rationalisation du secteur de l'eau tend à consacrer un acteur unique assujéti à la TVA. Par cette réforme, je souhaite consolider la gestion de l'eau par le secteur public, en renforçant financièrement un acteur unique, public, intercommunal. Je ne vous assommerai pas de chiffres, mais permettez-moi juste de vous en citer un : les marges budgétaires générées par cette rationalisation du secteur de l'eau (récupération TVA, économies liées à la perception de la taxe, rationalisation des coûts de fonctionnement des intercommunales) sont de 271 millions EUR. En effet, entre 2007 et 2026 (soit 20 ans d'annuités), nous pouvons annuellement économiser 12,9 millions EUR (pour rappel : la première annuité n'interviendra qu'au terme de la première année d'exploitation, soit en 2007). A cela nous pouvons rajouter les 13 millions EUR d'économies liées au rachat du collecteur en 2006. Soit, je le répète, une économie globale, sur 20 ans, de 271 millions EUR.

Vous conviendrez, Chers Collègues, que ce montant est loin d'être négligeable. Eu égard aux difficultés financières des communes, notamment pour assumer leurs compétences en matière d'eau (gestion des égouts) et compte tenu de la volonté de l'ensemble des forma-

tions politiques de maintenir et de renforcer le secteur public dans la gestion du cycle de l'eau à Bruxelles, je n'ose croire que ce projet de rationalisation du secteur de l'eau restera éternellement bloqué. Pour ma part, j'ai bien l'intention de porter ce projet jusqu'au bout. Parce que c'est l'intérêt de la région et surtout des communes.

En ce qui concerne l'état d'avancement des dossiers énumérés par l'honorable membre :

1. Pour l'extension du réseau de collecteur de l'avenue de Tervueren, le cahier des charges est en cours d'approbation et sera publié au mois d'août prochain. Après, les offres seront réceptionnées et analysées de manière à procéder à l'engagement budgétaire (3 millions EUR), encore d'ici la fin de cette année. Les travaux débiteront au tout début de l'année 2004 pour se terminer encore à la fin de cette même année.
2. Pour le collecteur du Broebelaar, le montant prévisionnel est estimé à 9 millions EUR. L'étude est en cours et sera finalisée à la fin de cette année. Cela étant, vu le budget nécessaire à la réalisation de l'ouvrage, la région sera contrainte de lancer un appel d'offre général avec publicité européenne, ce qui me fait penser que l'engagement budgétaire aura lieu aux alentours du mois de juin 2004, les travaux seront donc terminés dans le courant du premier semestre 2006.
3. Pour la station de pompage du Parc Malou, je signale à l'honorable membre qu'elle est en service depuis le 24 avril dernier.
4. Les étangs de retenue de Ganshoren sont liés au projet global du réaménagement du Molenbeek-Pontbeek. L'étude est divisée en huit postes; aujourd'hui, la réalisation du bilan hydrique, hydraulique et hydrologique ainsi que les études de faisabilité technique et financière relative à la remise en état de l'hydraulique des marais de Ganshoren et de Jette, ainsi que celle relative à la déconnexion du Molenbeek en amont et en aval du Parc Roi Baudouin sont achevées. Maintenant, les administrations et notre bureau d'études sont occupés à travailler sur les différents avant-projets.
5. Les bassins d'orage de l'avenue du Comte de Jette et du square Clémentine sont des ouvrages qui étaient repris au Plan Directeur de 1980 dressé par l'intercommunale, pour lesquels il est vrai, un accord entre l'ancienne intercommunale du Molenbeek-Pontbeek et la région avait été conclu pour qu'ils soient réalisés à charge de la région. A ceci près, qu'il était entendu que ces ouvrages n'étaient pas considérés comme prioritaires, pour la simple et bonne raison sont situés dans la partie aval du territoire et qu'en matière de lutte contre les inondations, il est plus logique d'intervenir en priorité dans les parties les plus en amont du territoire.
6. Enfin en ce qui concerne les travaux de lutte contre les inondations à Forest, les choses ont quelque peu évolué depuis la fin 2002 et le début 2003, et ce en parfaite concertation, tant avec la commune de Forest qu'avec l'IBrA qui sera ultérieurement appelée à gérer ces ouvrages. Finalement, il a été convenu de ne construire qu'un seul bassin d'orage (situé sur le coin de la rue de la Soierie et du Boulevard de la 2^{ème} armée Britannique) implanté sur le terrain de *Volkswagen*.

Cet ouvrage aura un volume équivalent à la somme des deux bassins prévus initialement — 18.000 mètres cubes — et un collecteur d'amené des eaux sera posé de la rue des Abbesses jusqu'au bassin d'orage. La région a obtenu un accord de la part de *Volkswagen*. Le budget prévisionnel doit encore faire l'objet d'une nouvelle évaluation, mais on peut raisonnablement considérer que ce bassin d'orage unique coûtera moins cher que la somme des bassins prévus initialement, soit 8,5 millions EUR. En définitive cette alternative a le mérite d'être moins coûteuse, les délais de construction seront plus courts et l'implantation et la gestion de ce seul bassin provoquera moins de désagrément auprès des habitants de la commune, la rue de la Soierie est une zone moins peuplée que la zone de la rue des Abbesses.

En termes de calendrier, l'étude d'assistance technique est en cours de finalisation, le rapport identifiant les contraintes relatives aux travaux est achevé. Le Cahier des Charges sera finalisé dans le courant du premier trimestre 2004 avant de procéder à sa publication.

Parallèlement à ces travaux, le collecteur de délestage de la rue Saint-Denis reste toujours d'actualité et se fera dans les mêmes délais que le bassin d'orage de la rue de la Soierie. Le budget prévisionnel est estimé à 0,5 million EUR.

Après cette longue énumération, j'en terminerai en faisant le constat que, d'une part, aucun planning de ces travaux ne dépasse la date du premier paiement de l'annuité de la station Nord, 2007, et d'autre part, sous réserve que les crédits régionaux soient maintenus constants jusque 2007, les crédits de la Politique de l'Eau suffiront à faire face à la somme de toutes ces dépenses et cela sans prendre en compte les éventuels gains de TVA conditionnés à l'aboutissement de la rationalisation du secteur de l'eau bien nécessaire à l'avenir pour financer en cette matière les politiques communales.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour une réplique.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, j'ai encore des questions à poser mais elles sont trop détaillées.

Mme la Présidente. — Vous aurez certainement l'occasion d'y revenir.

L'incident est clos.

SCRUTIN SECRET

GEHEIME STEMMING

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret.

Aan de orde is de geheime stemming.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COLLEGE DE CONTROLE DES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES (Applica-

tion de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales)

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE AANWIJZING VAN EEN NIEUW LID VAN HET CONTROLECOLLEGE VAN DE REGERINGSMEDEDELINGEN (Toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la désignation d'un nouveau membre effectif du Collège de contrôle des communications gouvernementales, en remplacement de Mme Adelheid Byttebier (application de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de aanwijzing van een nieuw vast lid van het Controlecollege van de regeringsmededelingen, ter vervanging van mevrouw Adelheid Byttebier (toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen).

— Par lettre du 13 juin 2003, le groupe SP-AGA propose la candidature de Mme Anne Van Asbroeck comme membre effectif du Collège de contrôle des communications gouvernementales.

Bij brief van 13 juni 2003, stelt de SP-AGA-fractie de kandidatuur voor van mevrouw Anne Van Asbroeck als vast lid van het Controlecollege van de regeringsmededelingen.

— Les bulletins de vote reprenant le nom de cette candidate ont été distribués.

De stembriefjes die de naam van de kandidaat vermeldt werden rondgedeeld.

— Nous procédons au scrutin secret en vue de la désignation d'un nouveau membre effectif du Collège de contrôle des communications gouvernementales, en remplacement de Mme Adelheid Byttebier.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de aanwijzing van een nieuw vast lid van het Controlecollege van de regeringsmededelingen, ter vervanging van mevrouw Adelheid Byttebier.

— Je vous propose de charger le secrétaire siégeant au bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Caron et M. Vanraes.

Ik stel voor de secretaris die zitting heeft in het bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Caron en de heer Vanraes.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

Nombre de voix émises : 62

Aantal uitgebrachte stemmen : 62

Votes blancs et nuls : 5

Blanco en ongeldige stemmen : 5

Nombre de votes valables : 57

Aantal geldige stemmen : 57

— Mme Anne Van Asbroeck a obtenu la majorité absolue et est désignée en qualité de membre effectif du Collège de contrôle des communications gouvernementales.

Mevrouw Anne Van Asbroeck heeft de volstrekte meerderheid bekomen en wordt aangewezen als vast lid van het Controlecollege van de regeringsmededelingen.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES AFIN DE LUTTER CONTRE LES NUISANCES SUBIES PAR LES HABITANTS ET LIEES AU SURVOL DE BRUXELLES A PARTIR DE L'AEROPORT DE BRUXELLES-NATIONAL

VOORSTEL VAN RESOLUTIE ERTOE STREKKENDE ALLE NOODZAKELIJKE MAATREGELEN TE NEMEN OM DE HINDER VAN DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL VANAF

DE LUCHTHAVEN BRUSSEL-NATIONAAL VOOR DE INWONERS TE BESTRIJDEN

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au(x) vote(s) sur les amendements et articles réservés de la proposition de résolution.

Wij zullen over de aangehouden amendement(en) en artikel(en) van het voorstel van resolutie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Lootens-Stael.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Lootens-Stael.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

62 répondent non.

62 antwoorden neen.

4 répondent oui.

4 antwoorden ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfâ, Braeckman, M. Bultot, Mmes Carthé, Caron, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groot, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et M. de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Mme Bastien, MM. Hance, Mahieu et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur le 1^{er} considérant.

Wij stemmen nu over de eerste considerans.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

52 votent oui.

52 stemmen ja.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, le 1^{er} considérant est adopté.

Bijgevolg is de eerste considerans aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfâ, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Béghin, Cerexhe, Mme de Groot, MM. de Lobkowitz, Demol, Mme Fraiteur, M. Grimberghs,

Mme Grouwels, MM. Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive, MM. Van Assche et Vandebossche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 4 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, cet amendement a été reconnu par tous comme étant la correction d'une erreur. J'imagine dès lors qu'il sera adopté.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je voudrais, au nom du groupe Ecolo, développer une seule intervention au sujet des amendements.

L'amendement n° 4 est effectivement un amendement technique. L'ensemble des signataires acceptent certainement qu'il soit considéré comme tel.

Je ne demande donc pas le vote de cet amendement.

Mme la Présidente. — L'Assemblée accepte-t-elle que cet amendement soit considéré comme étant un amendement technique ? (*Oui*)

Le considérant 7 ainsi rectifié est donc adopté.

De considerant nr. 7 zoals gewijzigd is dus aangenomen.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je voudrais revenir sur les propos qui ont été tenus ce matin.

La commission a accompli un travail extrêmement important pour les Bruxellois. Chacun a progressé dans ses positions. Le texte voté ici n'engagera pas seulement des parlementaires isolés ou un groupe politique isolé, mais bien le Parlement bruxellois : il exprimera une prise de position tout à fait claire quant au survol du territoire de Bruxelles par les avions en provenance de l'aéroport de Bruxelles-National.

Dans le cadre des discussions, le groupe Ecolo avait également déposé des amendements, dotés d'un caractère beaucoup plus progressiste et radical, qui correspondaient à la position des écologistes. Cela dit, nous avons privilégié l'adoption d'un texte recueillant le consensus le plus large possible de la part non seulement des parlementaires francophones, mais également des parlementaires néerlandophones.

Par conséquent, le groupe Ecolo, même s'il est d'accord sur le fond avec certains amendements déposés par le groupe CDH, ne les soutiendra pas voulant préserver par-dessus tout une position la plus large possible du Parlement bruxellois. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, de manière générale, je rejoins, au nom de mon groupe, la position qui a été défendue par M. Doulkeridis. Ce matin, un texte fort et intéressant a été soumis à notre approbation. Le consensus d'un grand nombre de groupes s'est dégagé. Nous rejeterons les amendements même si nous marquons notre accord sur certains amendements, entre autres sur le nombre de mouvements à partir de Bruxelles-National qui doivent être limités. Nous estimons que l'essentiel est d'avoir le plus grand nombre de votants pour cette résolution, et désirons que le message soit clairement envoyé au gouvernement fédéral.

M. Benoît Cerexhe. — Le message aurait dû être clair au mois de janvier ! C'est à ce moment-là qu'il devait être clair !

M. Rudi Vervoort. — Ne soyez pas mauvais perdant !

M. Benoît Cerexhe. — On verra dans quelques jours ce qui va se passer après les débats gouvernementaux, Monsieur Vervoort. On verra alors votre capacité de négocier un dossier qui devient communautaire aujourd'hui !

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, ce matin, en prenant la parole, j'ai dit que j'étais constructive et que nous déposions des amendements pour rendre le texte plus fort et plus clair. Dès lors, j'attire l'attention des commissaires sur les amendements que nous n'avons pas eu le temps de discuter en commission.

Un de ceux-ci est fondamentale. Il consiste à s'opposer à la logique de dispersion des vols. C'est l'amendement n° 2.

L'application immédiate de l'arrêté est très importante pour la qualité de vie des Bruxellois. L'amendement n° 8 n'a pas du tout été discuté en commission.

Mme la Présidente. — Madame Fraiteur, vous ne justifiez que les amendements qui n'ont pas été discutés.

Mme Béatrice Fraiteur. — C'est l'actualité qui nous recommande de nous opposer catégoriquement à ce que les vols de jour en direction de Chièvres soient dorénavant tous envoyés vers Bruxelles. C'est un signal clair, pour les futurs négociateurs, pour la négociation fédérale actuelle, de refuser que tous les vols de jour en direction de Chièvres soient envoyés vers Bruxelles. Dès lors, mes collègues peuvent voter cet amendement n° 8 sans ambiguïté.

Madame la Présidente, personnellement, je préfère un texte fort plutôt que ce « d'ajouter de l'eau au vin ». Cela n'a plus aucun sens.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, het verheugt ons dat dit debat geen communautaire wending heeft genomen, op enkele uitzonderingen na, die we overigens betreuren. Wij beschouwen deze problematiek niet als een communautaire kwestie.

CD&V zal zich bij de stemming onthouden omdat we niet kunnen instemmen met de resolutie in haar geheel, al zijn er elementen waar we het wel mee eens zijn.

De resolutie blijft onsamenhangend. Enerzijds wordt er gepleit voor Europees overleg over de nachtvluchten, maar anderzijds wil men de nachtvluchten nu reeds volledig verbieden. Enerzijds wil men de Brusselaars vrijwaren, maar anderzijds wordt er gekozen voor concentratie, die vooral de inwoners van Haren en van Neder-over-Heembeek zal treffen.

Deze resolutie is onevenwichtig omdat ze onvoldoende rekening houdt met het belang van de luchthaven voor de economie, de werkgelegenheid en de internationale rol van Brussel.

CD&V zegt volmondig ja tegen meer rust en leefkwaliteit, maar neen tegen de afbouw van de werkgelegenheid en van de internationale rol van Brussel.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, mon groupe ne soutiendra pas les amendements qui sont déposés. Ce matin, dans le débat, j'ai eu l'occasion de relever l'abstention de deux groupes. Pour le premier de ces groupes, cela démontre que, quoi qu'il en dise, le dossier est communautaire. Pour le deuxième, cela signifie qu'il préfère ne rien voter plutôt que de voter un texte qui rassemble le plus grand nombre.

Ne rien voter n'aurait effectivement aucune incidence sur les négociations en cours. En ce qui nous concerne, nous estimons au contraire qu'il est préférable de voter un texte qui recueille le plus grand nombre possible de suffrages, de façon à montrer que nous sommes capables de dépasser les contingences bien connues de ce dossier.

M. Benoît Cerexhe. — Oui, Monsieur Vervoort, mais nous, nous aimerions voter un texte qui aurait une incidence sur la vie quotidienne des Bruxellois.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — De heer Vervoort dicht ons bedoelingen toe die we niet hebben.

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas pour des raisons communautaires que M. Ducarme s'est prononcé contre l'interdiction des vols de nuit.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, vous avez eu la parole pour justifier votre vote.

M. Denis Grimberghs. — Nous demanderons le vote sur chaque amendement.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 7 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 7 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

43 répondent non.

43 antwoorden neen.

10 répondent oui.

10 antwoorden ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mooock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

9 répondent oui.

9 antwoorden ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 3 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

9 répondent oui.

9 antwoorden ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 8 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 8 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

45 répondent non.

45 antwoorden neen.

10 répondent oui.

10 antwoorden ja.

15 s'abstiennent.

15 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 5 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

42 répondent non.

42 antwoorden neen.

10 répondent oui.

10 antwoorden ja.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre pour une justification d'abstention.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, je voudrais justifier mon abstention sur cet amendement pour une question de principe. Je trouve que l'abstention Ecolo en ce moment sur les amendements n'est pas une attitude honnête par rapport au débat que nous avons eu. Si tout le monde s'abstenait, les amendements passeraient forcément.

M. Christos Doulkeridis. — Pensez-vous être en situation de faire la leçon ?

Mme Marion Lemesre. — Monsieur, je vous fais une leçon de déontologie politique. Vous manquez réellement de déontologie.

M. Christos Doulkeridis. — Je voudrais bien entendre le MR. On a entendu le FDF, mais pas le MR.

M. Marion Lemesre. — Le MR s'est exprimé par la voix de Mme Persoons. Votre abstention n'est pas correcte. Elle démontre votre absence totale de déontologie politique. C'est cela que vous êtes en train de payer. Aussi, prenez la leçon.

M. Denis Grimberghs. — Mais enfin, Madame Lemesre, M. Doulkeridis a été immensément constructif et évidemment, on le lui reproche. C'est scandaleux !

M. Christos Doulkeridis. — Vous critiquez notre abstention mais nous, nous sommes dans l'opposition. C'est vraiment petit, votre attitude, Madame Lemesre.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 9 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 9 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

10 répondent oui.

10 antwoorden ja.

16 s'abstiennent.

16 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 6 de Mme Fraiteur, MM. Grimberghs et Cerexhe.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 6 van mevrouw Fraiteur en de heren Grimberghs en Cerexhe.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

9 répondent oui.

9 antwoorden ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Tous les considérants et les tirets du dispositif sont donc adoptés.

De consideransen en de streepjes van het bepalend gedeelte zijn dus aangenomen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme

Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Assche, Van Cranem, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mme de Grootte, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vandenbossche et Mme Wynants.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES AFIN DE LUTTER CONTRE LES NUISANCES SUBIES PAR LES HABITANTS ET LIEES AU SURVOL DE BRUXELLES A PARTIR DE L'AE-ROPORT DE BRUXELLES-NATIONAL

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE ERTOE STREKKENDE ALLE NOODZAKELIJKE MAATREGELEN TE NEMEN OM DE HINDER VAN DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL VANAF DE LUCHTHAVEN BRUSSEL-NATIONAAL VOOR DE INWONERS TE BESTRIJDEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution ainsi corrigé.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie zoals verbeterd.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

52 votent oui.

52 stemmen ja.

18 s'abstiennent.

18 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adopté.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaape, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Béghin, Cerexhe, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, Demol, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive, MM. Van Assche et Vandenbossche.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Grimberghs pour une justification d'abstention.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je souhaitais simplement dire à ceux qui n'étaient pas présents ce matin qu'il était un peu facile de voir, dans tout ceci, un problème communautaire. J'ai sous les yeux un courrier du 29 avril 2003 signé par le ministre d'Etat, Daniel Ducarme, fixant la position du Mouvement réformateur sur cette question.

A la question précise, Madame Lemesre, de savoir s'il faut interdire les vols de nuit de 23 heures à 7 heures du matin, la réponse du ministre d'Etat est non. A mon avis, ce n'est pas le VLD qui avait préparé (fait) la réponse.

L'ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERER DES PERSONNES, CONCERNANT « L'OCTROI DU PERMIS D'URBANISME PERMETTANT LA CIRCULATION DU BUS 87 DANS LE PERIMETRE DU PARC ELISABETH » (DEVELOPPEE EN COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, CHARGEE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS DU 18 JUIN 2003).

Vote nominatif

AAN DE ORDE IS DE STEMMING OVER DE GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE TOEKENNING VAN EEN STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING VOOR DE EIGEN BAAN VAN BUS 87 IN HET ELIZABETHPARK » (GEHOUDEN IN DE COMMISSIE VOOR DE INFRASTRUCTUUR, BELAST MET OPENBARE WERKEN EN VERKEERSWEZEN VAN 18 JUNI 2003).

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'octroi du permis d'urbanisme permettant la circulation du bus 87 dans le périmètre du Parc Elisabeth » (développée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications du 18 juin 2003).

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van personen, betreffende « de toekenning van een stedenbouwkundige vergunning voor de eigen baan van bus 87 in het Elizabethpark » (gehouden in de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 18 juni 2003).

Cet ordre du jour motivé a été déposé par Mmes Danielle Caron, Michèle Carthé, MM. Denis Grimberghs, Michel Van Roye et Jan Béghin.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Danielle Caron, mevrouw Michèle Carthé, de heren Denis Grimberghs, Michel Van Roye en Jan Béghin.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, je voudrais en profiter pour remercier le ministre Chabert. Il est rare qu'une

interpellation qui est suivie d'un ordre du jour motivé aboutisse à un résultat aussi concret. Le ministre a en effet accepté, en commission, de tenter l'alternative au site propre projeté initialement dans le Parc Elisabeth. Je l'en remercie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

65 répondent oui.

65 antwoorden ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Doukeridis, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Cranem, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Grijp et Mme Van Asbroeck.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp.

De heer Rufin Grijp. — Mevrouw de Voorzitter, wij hebben ons onthouden omdat we in werkelijkheid tegen zijn !

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 18.40 uur gesloten.

